

2008-2010

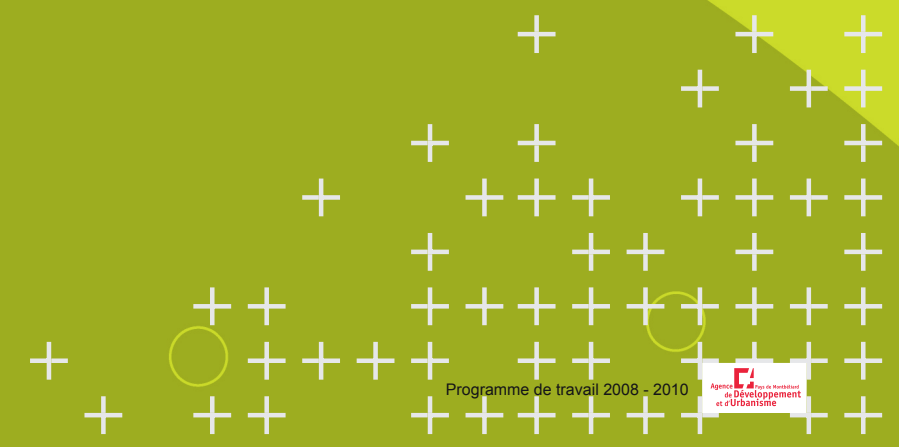
Intelligence du territoire / centre de ressources

Développement économique

Développement durable / planification

Programme de travail 2008

Appui aux communes / projets urbains

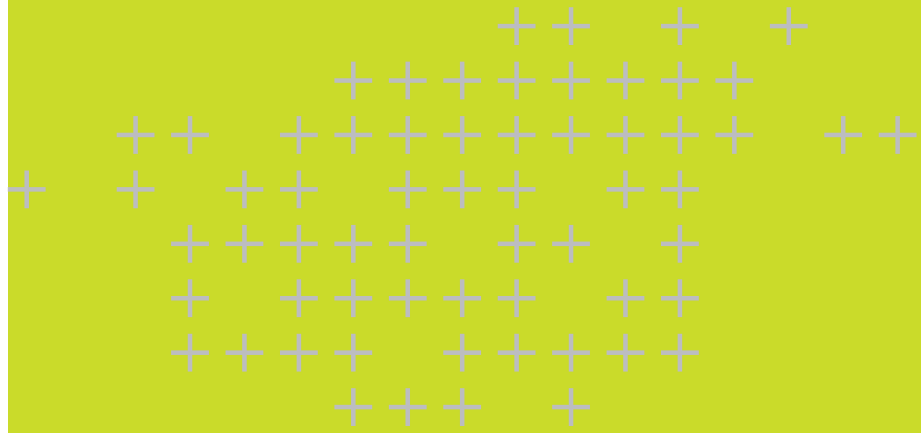
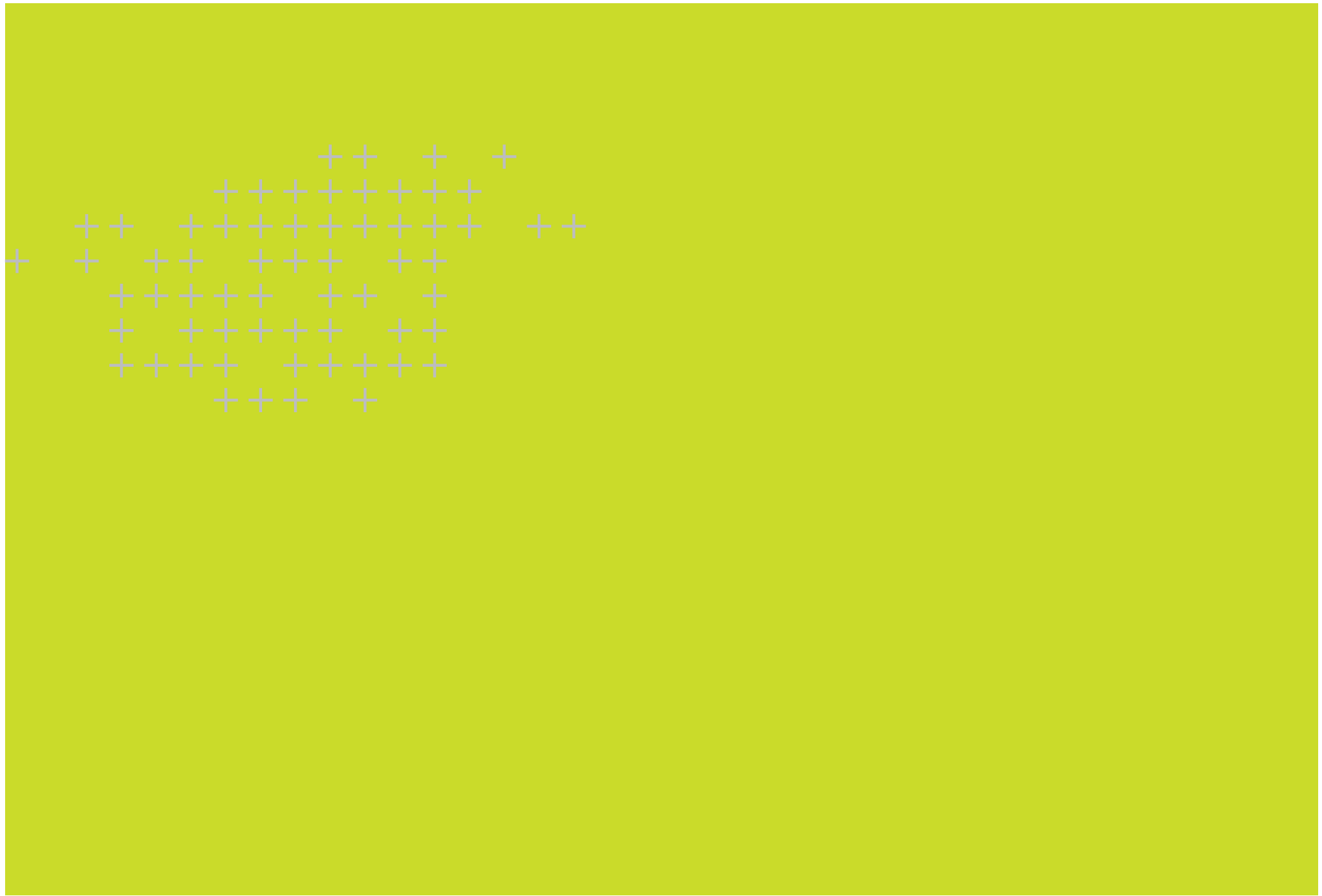


Programme de travail 2008 - 2010



Prenant appui sur les résultats obtenus sur la dernière période triennale, l'agence réoriente son travail pour les 3 ans à venir

- **4 objectifs pour le territoire... pour un fonctionnement urbain et un modèle économique vertueux** p.4
- **... et 10 objectifs triennaux pour l'agence dans le respect de ses missions :** p.5
 - > intelligence du territoire
 - > aide à la mise en place de stratégies
 - > accompagnement des projets
- **27 grands projets transversaux regroupant 140 projets** p.6
- **... plus un** p.43
 - Les membres de l'ADU p.44
 - Liste de l'ensemble des projets regroupés en grands projets p.45



Prenant appui sur les résultats obtenus sur la dernière période triennale, l'agence réoriente son travail pour les 3 ans à venir.



Sur la dernière période, l'agence a aidé le territoire à se doter de stratégies maintenant affichées, pour son développement : SCOT, PLH, diversification économique,... Elle a facilité l'émergence de nouveaux cadres, préparant les emplois de demain et accompagnant les mutations économiques : Pôle Véhicule du Futur, Institut Européen du Géo positionnement, SEM Numérica,... Elle a participé à l'émergence de la ville et des modes de vie contemporains, en aidant à penser la ville et l'action sur la ville : hiérarchisation des réseaux de déplacement, densification, changement d'échelle et articulation des centres urbains entre eux, mise en valeur des sites, TCSP, Liaison Nord, A 36, Gros Pierrons,...

L'agence a également poursuivi l'engagement des acteurs locaux vers le développement durable, en encourageant la transversalité et la pluridisciplinarité, par exemple avec l'organisation de synergies entre des actions d'ordre économique avec celles de développement urbain, ou encore celles de valorisation environnementale. Enfin, elle a facilité le dialogue entre territoires voisins —communes de la même vallée, Pays de Montbéliard et sa périphérie, Aire Urbaine, Métropole Rhin-Rhône — afin qu'y émergent des projets partagés à l'échelle des bassins d'emploi et des unités urbaines que vivent les populations et dont dépendent les entreprises : schémas de secteur, CITE, FIDEL, échanges avec les agglomérations proches et premiers projets...

Forte de ces éléments, la période à venir sera différente :

D'abord, il s'agit d'accompagner et de faciliter au mieux l'action des collectivités faisant face aux difficultés de mise en œuvre de leurs projets ambitieux pour dessiner l'avenir : renouvellement des outils, adaptation des méthodes aux exigences du terrain, accompagnement ciblé, dispositifs ad hoc, recherche action sont au programme de travail 2008-2010.

En parallèle, il s'agit d'accompagner les entreprises et les acteurs du développement de la ville du présent, pris au piège de dynamiques d'une autre dimension : la spécialisation d'abord a conduit à la puissance industrielle reconnue du territoire puis a agi comme un étau sur ce même territoire, lissant les cultures et limitant la diversité, diminuant par là même les marges de manœuvre dans bien des domaines, risquant l'installation de cercles vicieux prévisibles de déclin. Il s'agit d'inverser une tendance dangereuse, qui ne peut

être confondue avec l'identité d'excellence industrielle locale. Ceci nécessite un accompagnement lourd, en partie en continuité de celui engagé lors de la période précédente.

Voici donc, en deux paragraphes, un résumé du sens donné au programme de travail de l'agence pour 2008-2010.

Le programme de travail 2008 est annoncé au fur et à mesure de chaque grand projet, comme une première étape d'un projet global.

Le programme de travail 2008-2010 a été conçu par les salariés de l'agence, à partir des besoins et des orientations exprimés et partagés par les techniciens et les élus des structures membres : que tous en soient ici vivement remerciés.

Les grandes orientations du programme de travail 2008-2010 proviennent d'un travail sur les priorités pour le territoire, susceptibles de favoriser l'enclenchement de dynamiques vertueuses : 4 objectifs sont déclinés page suivante. Ils sont traduits ensuite en 10 objectifs donnés au programme de travail 2008-2010 pour l'agence, respectant ses missions, et enfin deviennent programme de travail triennal dans les pages qui suivent, sous forme de 27 grands projets transversaux aux différents domaines traités à l'ADU.

4 objectifs pour le territoire...

pour un fonctionnement
et un modèle économique vertueux

Éléments de diagnostic :

Un territoire structurellement dans une passe étroite

4 dynamiques agissent de façon inter dépendante sur ce territoire, la première seulement lui est spécifique, les deux dernières sont en accélération :

- Des phénomènes prégnants, têtus et complexes : la spécialisation industrielle, démographique, territoriale, pas d'image, modèle économique de l'urbain défavorable
- Fragmentation des projets, dans leur conception, leur conduite : par thématique, par compétences et par territoires ; difficultés des communes à participer au développement
- Risque de décrochage en raison des dynamiques puissantes d'échelle extra locale : tendances lourdes de démographie, mondialisation, mise en concurrence des territoires/ accessibilité, offre de services, cadre de vie, éléments différenciateurs,...
- Évolution rapide du contexte institutionnel, sociétal, environnemental, économique : politiques de l'Union Européenne, décentralisation, vieillissement, crise énergétique, climat, nouveaux comportements, nouveaux marchés et nouveaux risques ...

Un vrai potentiel identitaire original : rural et d'avant garde à la fois

- potentiel de chalandise /masses critiques : transfrontalier, MRR, Aire Urbaine BMHD, péri urbain...
- potentiel environnemental riche et différenciateur : nature en ville, 7 vallées convergentes, forêts, eau,...
- potentiel économique de niveau mondial : excellence de la filière automobile, qualité de la main-d'œuvre, cadres d'action tels pôle Véhicule du Futur, Numerica, Institut Européen du Géopositionnement visibles et différenciateurs

- potentiel d'une grande ville en termes de développement
- potentiel d'ingénierie territoriale, d'appui au développement, capacités d'investissement/co-financement
- projet global de territoire affiché : SCOT, PLH, stratégie dev eco, PDU

4 objectifs complémentaires entre eux :

- 1 viser le ré équilibrage structurel comme condition première du développement, par la mise en place d'une offre de territoire adaptée en priorité aux segments manquants : économique, démographique, ossature urbaine, environnement, emploi
- 2 organiser l'accroche et l'imbrication du Pays de Montbéliard dans les territoires aux différentes échelles
- 3 assurer la convergence des projets entre eux, établir des priorités, renforcer l'efficacité des investissements notamment en déplacements et en équipements /démographie, attractivité...
- 4 prendre en compte des évolutions institutionnelles d'une part, et sociétales d'autre part, pour adapter les outils de développement et l'offre territoriale.

... et 10 objectifs triennaux pour l'agence



dans le respect de ses missions :

- >intelligence du territoire
- >aide à la mise en place de stratégies
- >accompagnement des projets

intelligence du territoire :

- 1 comprendre et anticiper les phénomènes en cours agissant sur le Pays de Montbéliard, les nouveaux risques et les nouveaux potentiels (poursuivre et renforcer la mission d'observation territoriale)
- 2 les faire connaître et les partager, sensibiliser et créer des références, aider à professionnaliser la concertation

aide à la mise en place de stratégies :

- 3 aider à mettre en place des dispositifs ciblés (adaptés aux problématiques du territoire, aider à passer de la gestion sectorielle au pilotage partagé et pluridisciplinaire, fabriquer et expérimenter des outils pour à la fois penser le territoire et l'action sur le territoire, faciliter la détermination du projet seulement au fur et à mesure de sa réalisation,...)

accompagnement des projets :

- 4 ancrer le PdM dans un territoire large

appuyer la mise en œuvre du SCOT, PDU, PLH :

- 5 définir des étapes et des objectifs intermédiaires de développement (pilotage)
- 6 intervenir prioritairement de façon à modifier progressivement la structure et le changement d'échelle des projets (s'entendre sur projet spatial intercommunal structurant et tangible)
- 7 désigner et mettre en œuvre des projets pilotes (prototypes), d'une part, et des projets phare (image), d'autre part
- 8 aider à la mise en compatibilité SCOT/docs d'urbanisme y compris PLU

mettre en œuvre la stratégie de diversification :

- 9 développer les filières, accentuer et adapter la part d'accompagnement de l'agence en appui aux entreprises
- 10 conforter les leviers transversaux

*Et un dernier objectif :
faire évoluer l'ADU avec son environnement : partenariats, outils,
méthodes, ressources humaines, organisation.*

27 grands projets transversaux regroupant 140 projets

Comprendre et anticiper les phénomènes en cours agissant sur le Pays de Montbéliard, les nouveaux risques et les nouveaux potentiels : poursuivre et renforcer la mission d'observation territoriale

Les documents nationaux de référence (circulaire DGUHC, loi SRU, etc.) confient aux agences d'urbanisme un rôle central en matière d'observation. Elle doivent garantir sur le temps long de comprendre les phénomènes ayant cours sur les territoires, anticiper les évolutions, objectiver les débats ou contribuer à la définition des politiques publiques et à l'évaluation de l'impact des actions réalisées. Les observatoires constituent ainsi un véritable outil « d'intelligence territoriale ». Une spécificité de l'ADU tient à son spectre large de domaines traités, lui permettant de s'intéresser aux phénomènes sous les aspects tant urbains qu'économiques ou plus globalement développement durable, au service de ses membres et partenaires.

Techniquement, les observatoires sont des outils exigeants : les analyses - notamment croisées entre domaines thématiques - représentent les parties émergées d'un iceberg fort complexe, basé sur des compétences spécifiques diverses : architecture, classement et organisation, collecte et mise à jour, mais aussi qualification des données par des échanges qualitatifs au sein de groupes pluridisciplinaires. L'interprétation des données est une science délicate. C'est la raison pour laquelle le programme de travail donne la première place aux observatoires : ce sont des outils stables à partir desquels les projets menés au sein de l'agence et par ses partenaires sont construits autant que possible en connaissance de cause.

Au sein de l'ADU, les observatoires ont été organisés en « observatoires transversaux » (habitat, démographie, occupation du sol,... grand projet 1) puis en observatoires thématiques dédiés : « observatoire économique local » (grand projet 2) « observatoire des mobilités » (grand projet 3) et « observatoire de l'habitat » (grand projet 4). Pourtant, des thématiques qui méritent objectivation des connaissances et suivi dans le temps apparaissent en fonction des besoins du territoire. C'est la raison du grand projet 5, « nouveaux observatoires dédiés », dont l'objet est de progressivement construire ces informations complémentaires.

Nous nous sommes donnés de plus trois règles particulières, dans un objectif d'amélioration constante des méthodes d'intelligence territoriale : d'abord, comprendre un territoire est plus facile par différenciation avec d'autres. C'est la raison d'une tentative de comparaison systématique de données clé de ce territoire à d'autres territoires comparables, par leur situation démographique, économique, institutionnelle ou les stratégies menées (publication panel de villes grand projet 6 mais surtout comparaison systématique pour créer des références). Ensuite, l'information doit être transmise, au service des acteurs du territoire : c'est la raison d'un travail très important de mise à disposition des données aux membres et partenaires, à travers un extranet (dans le grand projet 7) mais aussi de la mise en place de séminaires, publications, visites, etc...(grand projet 8). Enfin, bien que ce soit complexe, les données doivent pouvoir être agrégées pour une lecture des phénomènes à l'échelle du périurbain, de l'Aire Urbaine, du département, de Métropole Rhin-Rhône ou du périurbain (par exemple : cela permet de nourrir les grands projets 16 et 17, particulièrement organisés à ces échelles).

1. Suivre les observatoires transversaux



Ce projet a pour ambition d'assurer le suivi de données multi thématiques (démographie, emploi, transports, etc.) à des échelles supra territoriales. Il doit apporter un éclairage sur les grandes tendances et les dynamiques en cours en situant les problématiques locales dans un contexte large (comparaisons nationales, régionales...). Ce grand projet doit également permettre d'assurer le suivi ou d'exploiter des données liées à des stratégies de développement transversales (SCOT, PLH, développement durable, Métropole Rhin-Rhône, Aire urbaine...).

Le grand projet est formé de plusieurs projets :

- **Observatoires transversaux : démographique, occupation du sol, emploi,...** au service de la compréhension des dynamiques, de la définition de stratégies de développement, des évaluations,...
- **Exploitations spécifiques transversales, selon besoins**
- **Bilan annuel des évolutions tendancielle**s (avec publication)

Le travail sur les observatoires comprend la mise en place des conventions, la collecte de données, leur saisie et qualification, l'architecture des bases, leur enrichissement et mise à jour. Il comprend également les analyses de données, de façon sectorielle et le plus souvent de façon croisée, permettant de comprendre les phénomènes ou de les interpréter. Il comprend ensuite la mise en place des liens avec les outils intranet, SIG, extranet de l'agence, avec quelquefois des analyses renouvelées périodiquement, et la mise à disposition de données à ceux qui en ont besoin. Enfin, il comprend la publication de tableaux de bord, 2 pages ou 4 pages.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Bilan 2007 des évolutions tendancielle, recueil de données, analyse, échanges, exploitations spécifiques transversales, publication 2p, séminaire : «faits, dynamiques, conjoncture 2007 »
- Observatoire démographique : premiers traitements des données du recensement rénové en fonction des livraisons de l'INSEE ; nécessité d'informer et de communiquer notamment sur le recensement de population rénové et sur les évolutions de la société (besoins spécifiques à certaines populations,...) ; pour mémoire : publication ADU-AUTB démographie Aire Urbaine (voir grand projet 17)

Ensuite :

- Poursuite des 3 projets avec bilan annuel et révision éventuelle des objectifs
- Exploitations spécifiques selon besoins notamment des études et publications spécifiques (grand projet 6).



2. Construire un observatoire économique local

Ce grand projet a pour objectif de permettre une meilleure compréhension des phénomènes à l'échelle des entreprises et du territoire. Le moyen choisi est d'associer une approche microéconomique « terrain », basée sur des visites d'entreprises locales, à une vision plus macro économique des filières et du tissu d'entreprises : cet observatoire économique consolidé assure ainsi de l'information qualitativement qualifiée.

Ce grand projet est formé de plusieurs projets :

- Les **Visites d'entreprises du Pays de Montbéliard** qui visent tout à la fois à détecter des projets de développement mais aussi à anticiper des difficultés
- L'**Observatoire des filières locales** qui permet de suivre l'évolution du tissu économique, notamment autour des filières de développement.
- Un **Groupe « Santé et dynamisme du tissu économique »** qui donnera des indicateurs synthétiques et permettra des échanges entre spécialistes (banques, experts financiers, acteurs du développement)

Les visites d'entreprises effectuées par les chargés d'affaires de l'ADU, avec un objectif à terme d'une centaine d'entreprises rencontrées par an, sont organisées de façon concertée avec l'ensemble des outils de développement intervenants sur le Pays de Montbéliard (ARD, Développement 25, CCID, CMA25, MDE/ZFU, État, ...), avec une méthode et une coordination communes pilotées par l'ADU dans le cadre du Comité Local de Développement.

Sur le plan macro-économique, une segmentation plus fine du tissu économique sera mise en œuvre et le travail d'observation des filières économiques locales initié pour la définition de la stratégie de développement sera poursuivi. Enfin, un suivi de la santé économique et financière du tissu économique sera mis en œuvre en partenariat avec la Banque de France et les acteurs du développement.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Visites d'entreprises : mise en place d'une coordination des visites d'entreprises avec les acteurs déjà cités
- Observatoire de filières locales : finalisation du « temps 0 » sur les filières de développement et mise à jour des indicateurs en fin d'année – Poursuite de la segmentation du tissu économique. Intégration des tendances issues des visites d'entreprises
- Groupe « Santé et dynamisme du tissu économique » : constitution d'une batterie d'indicateurs en lien avec la Banque de France et d'autres sources - Création d'un groupe d'échanges (2 réunions par an) - Publication via le bilan 2007 des évolutions tendancielle, incluant des éléments de conjoncture.

Ensuite :

- Poursuite des 3 projets avec bilan annuel et révision éventuelle des objectifs.



3. Conforter l'observatoire transport et mobilité



Ce grand projet a pour ambition de permettre de comprendre et objectiver les enjeux de mobilité et l'impact des stratégies mises en place par les différents partenaires au service du développement du territoire. Ainsi cet observatoire sert-il la révision du PDU (tableau de bord), la traduction du SCOT ou l'élaboration de plans de circulations ainsi que les réflexions sur l'organisation des transports à l'échelle de l'Aire urbaine ou de Métropole Rhin-Rhône (TGV, articulation des réseaux,... voir grand projet 17).

Ce grand projet est formé de plusieurs projets :

- **observatoire mobilités** : données accidentologie, trafics, fréquentation des TC, accès à la modélisation des flux (partenariats, conventions, mise à jour, structuration des données, compléments, publications)
- **tableau de bord PDU** : définir et renseigner en lien avec la CAPM des indicateurs de résultats et les communiquer
- **exploitations spécifiques transport Pays de Montbéliard** : enquête Ménages Déplacements, flux domicile/travail avec l'INSEE, exploitations nécessaires au suivi et à la définition de stratégies (plans de circulation, PDU, transports à la demande...),
- **publication annuelle** à définir avec les partenaires

La mise à jour et le complément des données liées à la mobilité permettent d'accompagner le Pays de Montbéliard dans l'élaboration du PDU et la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un tableau de bord de suivi des impacts des actions engagées. Il est établi avec les pourvoyeurs de données transports et les acteurs associés à l'élaboration du PDU : CTPM, SNCF, STA, associations d'usagers, etc. Ce grand projet permet à travers la capitalisation et l'exploitation de données spécifiques, d'apporter des éléments de connaissance et de compréhension utiles à la définition des stratégies de développement à l'échelle de l'agglomération en lien avec les collectivités concernées (révision du PDU, hiérarchisation des réseaux, plans de circulation). Les résultats de ces exploitations sont formalisés dans les différentes études et dans le cadre de publications annuelles à l'échelle du Pays de Montbéliard.

L'observatoire transport et mobilités comporte des données à l'échelle du Pays de Montbéliard, de l'Aire Urbaine et de Métropole Rhin-Rhône : il est de fait très en lien avec le grand projet 17, « développement de l'Aire urbaine et de Métropole Rhin-Rhône ».

Déroulement :

Dès 2008 :

- **tableau de bord PDU** : définition d'un nouveau tableau de bord, publication
- **observatoire mobilités** : mise à jour annuelle des données
- **exploitations spécifiques** : les flux domicile/travail à différentes échelles de territoire avec l'INSEE et publication

Ensuite :

- **suivi des différents projets**
- **exploitations spécifiques** : DADS avec l'Insee, pour publication.



4. Consolider et développer l'observatoire de l'habitat

Ce grand projet a pour objectif d'identifier et de comprendre les phénomènes propres au fonctionnement de la société en lien avec le fonctionnement urbain : l'habitat est au cœur de cette question. Il permet ainsi d'alimenter la mise en place, le suivi, l'évaluation de politiques publiques ou de grands objectifs des collectivités et de l'État, autour de l'aide à la pierre, le financement du logement, la cohésion sociale, l'action foncière, le marché et ses mécanismes, l'attractivité résidentielle,... tant au plan local qu'à l'échelle départementale ou régionale.

Ce grand projet est formé de plusieurs projets :

- **observatoire habitat** : conventions, recueil de données, de statistiques, structuration, enrichissement, mises à jour, analyses, échanges entre professionnels pour qualification, publications, pour les données ou indicateurs existant à l'ADU.
- **compléments observatoire habitat** : idem sur de nouvelles thématiques ou indicateurs à intégrer à l'observatoire existant, selon les priorités des partenaires ou les besoins d'analyse approfondie, y compris le suivi et la mise à jour des indicateurs d'un tableau de bord PLH à mettre en place
- **observatoire départemental de l'habitat du Doubs** : avec l'AUDAB, appui à la mise en place d'un observatoire piloté par l'ADIL, au service notamment de la compétence « aide à la pierre » du CG25
- **plateforme régionale Franche-Comté de l'observation de l'habitat (DRE)** : participation à l'harmonisation des méthodes de recueil et de traitement des données à l'échelle de la Région Franche-Comté
- **observatoire du foncier** : indicateurs au service d'une lisibilité des mécanismes, marchés, opportunités ou des nécessités d'intervention foncière (DIA, prix, maîtrise foncière, portage, etc.) basée sur une anticipation des évolutions sur le territoire (cessation d'activité industrielle, agricole...).
- **étude annuelle ou séminaire de l'observatoire départemental de l'habitat**

La priorité donnée par les collectivités et l'État à cette thématique exige une connaissance et un suivi à plusieurs échelles de mêmes indicateurs, ou d'indicateurs

ou données agrégeables, pour le suivi des politiques publiques de chacun (état des lieux, impact des actions menées, simulations de mesures,...) et la réflexion prospective. Ceci représente une première caractéristique de ces observatoires.

La deuxième a trait aux thématiques abordées, couvrant un spectre large et quelquefois très technique : par exemple, suivi des loyers et des copropriétés, évolution des demandes locatives dans le parc public et privé, suivi des transactions (volume, prix, profil des acheteurs), analyse des trajectoires résidentielles et impacts sur la vie locale (tous domaines nouveaux).

Des modes de communication spécifiques, tels des séminaires, des publications, des visites, sont utiles pour faciliter l'assimilation des analyses par les milieux non spécialisés de cette thématique si technique et transversale au fonctionnement de la ville.

Déroulement :

Dès 2008 :

- observatoire habitat : mise à jour annuelle des données, tableau de bord PLH : recueil des données
- observatoire départemental : lancement
- observatoire du foncier : lancement
- appui à la mise en place d'un séminaire départemental à l'automne 2008

Ensuite :

- suivi des différents projets
- publication 2009 du tableau de bord PLH
- publication annuelle étude approfondie ou séminaire annuel CG25

5. Créer de nouveaux observatoires dédiés



Ce grand projet vise à constituer progressivement une capacité de suivi des questions importantes abordées par les politiques publiques et actuellement absentes de l'observation : équipements, agriculture périurbaine, monde étudiant, cohésion sociale, culture, loisirs, indicateurs politique de la ville... Il rassemble donc des observatoires nouveaux, dédiés à des thématiques encore jamais abordées ou seulement de façon ponctuelle, pour intégration aux dispositifs d'observation et de capitalisation en continu.

Il se décline autour des projets suivants :

- **observatoire des équipements** : connaissance des polarités et de l'offre d'équipements, benchmark, dans l'objectif d'alimenter la programmation locale (schémas de secteurs, diagnostics territoriaux des PLU, projets urbains), ou à d'autres échelles, de permettre une mise en réseau des équipements existants, construire une offre complémentaire entre les territoires, ...
- **observatoire politique de la ville** : données démographie, population, emploi, données en lien avec d'autres projets (diagnostics territoriaux, ZFU, PLH, PDU ...),
- **observatoire de la vie étudiante** : effectifs, origine géographique, orientation professionnelle, consommation, déplacements,...
- **observatoire de l'agriculture périurbaine** : occupation des sols, évolution,...
- **observatoire des projets du Pays de Montbéliard** : les projets en cours de préparation, d'émergence

Ces observatoires nouveaux ne bénéficient pas des ressources nécessaires ni du niveau de priorité -sauf celui des projets émergents- pour les développer début 2008. Ils ont été identifiés cependant comme des domaines nécessaires d'observation. En effet, sur un territoire qui compte 29 % de logement social, dont les deux-tiers sont situés en « quartiers d'habitat social », portions de territoire déterminantes pour le fonctionnement global de l'agglomération, un observatoire de la ville permet d'ajouter une approche qualitative à celle statistique, de s'emparer de nouvelles thématiques (éducation, sécurité, santé, problèmes sociaux, familiaux

et psychologiques ...), ou d'évaluer l'impact des mesures du CIUCS sur les quartiers et le territoire en général.

De même, l'observatoire de la vie étudiante permet d'évaluer l'impact des étudiants sur la vie locale, de conduire une démarche prospective sur la création de nouvelles filières, de mieux cerner les attentes des étudiants, de développer des stratégies d'attractivité et d'ancrage sur le territoire. Un observatoire de l'agriculture permet d'affiner la connaissance des franges urbaines et de leur devenir, de mieux connaître la population des exploitants agricoles,... Puis, en lien avec la mise en œuvre du SCOT, il permet de mieux éviter le mitage des espaces agricoles, d'assurer leur pérennité, d'anticiper les risques de pression foncière sur l'espace forestier.

Ce grand projet doit enrichir le champ des domaines couverts par l'agence et augmenter sa capacité d'analyse et de prospective territoriale par un croisement multithématique.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Observatoire politique de la ville : recueil et intégration de données en préparation de l'évaluation en 2009 du CIUCS
- Observatoire des projets du PdM : recueil et intégration de données.

Ensuite :

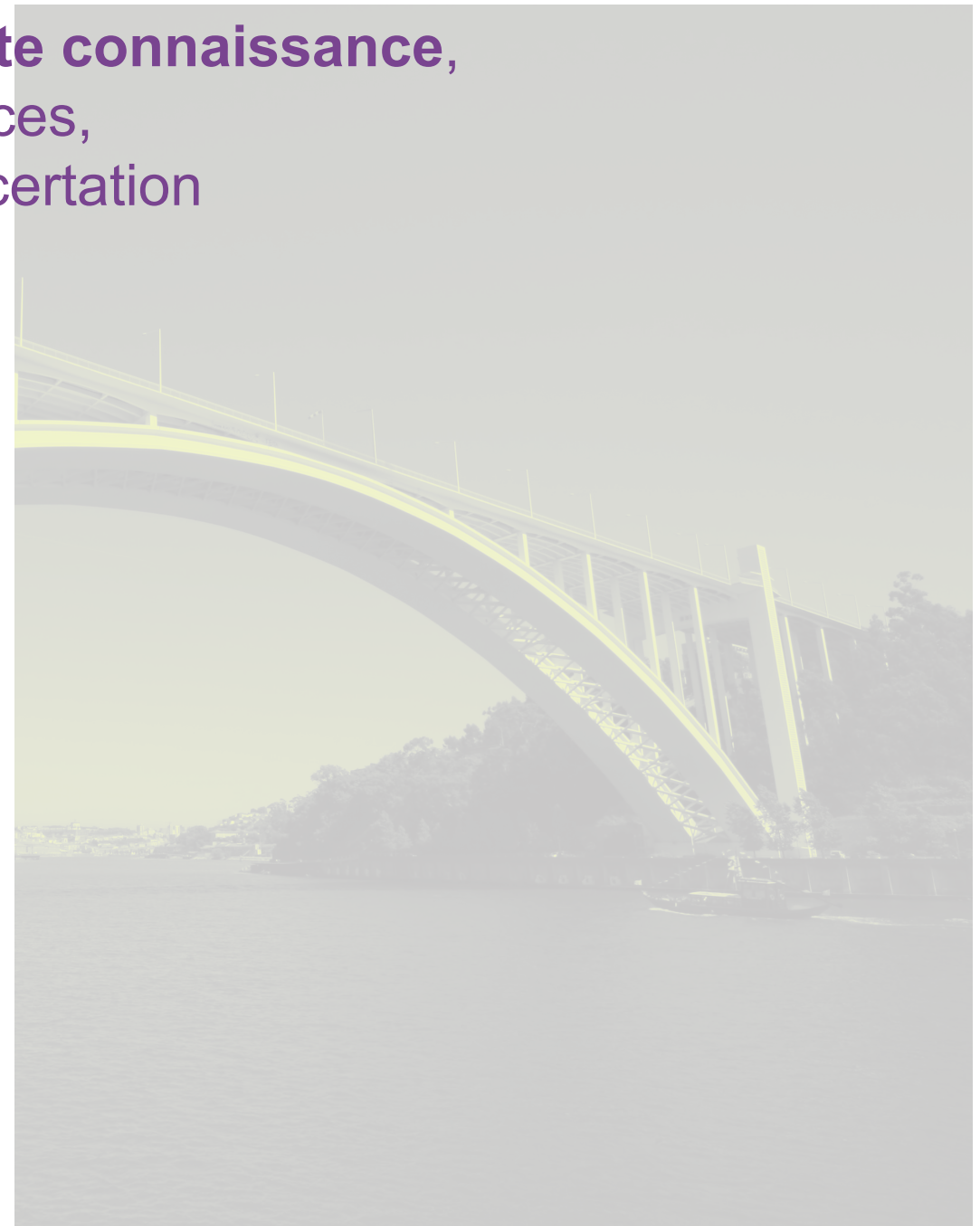
- Suivi des projets démarrés
- Démarrage des autres observatoires selon priorités des partenaires et disponibilité de ressources.

faire connaître et partager cette connaissance, sensibiliser et créer des références, aider à professionnaliser la concertation

Les observatoires permettent de comprendre les dynamiques en cours et les phénomènes émergents.

Faire connaître et partager les résultats des travaux de l'ADU aux décideurs sur le territoire leur permet d'agir en connaissance de cause. Cet objectif s'appuie sur 4 axes complémentaires entre eux :

- *publier, et notamment les résultats d'études ou d'analyses ciblées sur des problématiques spécifiques (grand projet 6)*
- *doter l'agence des outils et méthodes modernes qui renforcent son efficacité à échanger (grand projet 7)*
- *être en relation avec les partenaires concernés par les thématiques traitées par l'ADU, organiser les contacts avec eux en coordonnant les représentations et partenariats de l'agence (grand projet 8)*
- *organiser la diffusion des résultats des travaux de l'ADU par une sensibilisation des acteurs du développement selon leurs besoins et faciliter l'accessibilité de données techniques traitées (grand projet 9).*



6. Approfondir les connaissances et transmettre les résultats des études et des analyses par des publications spécifiques



Ce grand projet a pour objectif de produire de la connaissance transmissible sur des sujets qui méritent un approfondissement, au-delà des indicateurs fournis par les seuls observatoires : faire connaître et partager les dynamiques lourdes à l'œuvre, leur impact, les phénomènes prévisibles, mais aussi ceux spécifiques, détectés en raison d'intuitions ou de signaux faibles, d'études multicritères. Ces sujets nécessitent donc une analyse, une étude, une projection, des simulations supplémentaires.

Ce grand projet comprend les projets suivants :

- **Anticipation, problématiques ciblées, visions dynamiques**, parmi
Phénomènes cumulatifs spatiaux/sociaux,
Empreinte écologique dynamique, bilan carbone, impact de la crise énergétique, DEED et autres études suite au Grenelle de l'Environnement et autres initiatives gouvernementales...
Impact des directives européennes sur les obligations de concertation locale,
Études agriculture, étude impact vieillissement, ...
- **Études spécifiques** ou documents non périodiques associés à de grands projets identifiés, parmi :
Publication 2008 pour l'observatoire départemental de l'habitat
Référentiels qualité urbaine, offre culture loisirs, temps 1 SCOT
Économie résidentielle, enquête innovation, atlas zones d'activité, évolution de la filière automobile sur le temps long,
Effets du TGV, étude sur les équipements yc métropolitains,
Panel de villes qui permet une comparaison multi thématiques avec d'autres territoires
- **Notes diverses de l'ADU** : écrites au fur et à mesure de besoins exprimés par les partenaires, tels des synthèses concernant une problématique, des argumentaires divers, des notes pour les élus, mais aussi les notes CDEC, ...
- **Évaluations des politiques publiques** :
participation à l'évaluation 2009 du CIUCS
Ce grand projet ne comprend pas les publications périodiques attachées à de grands projets identifiés. Sont donc exclues de ce projet mais incluses dans d'autres grands projets, les publications suivantes :

- Rapports d'études ou de groupes : par exemple prospective SMAU, études services,...
- Documents de communication et de synthèse : par exemple synthèse du SCOT, de la stratégie de diversification économique, du PLH, impact du contrat CITE sur le territoire, synthèses des débats du groupe d'expertise et de prospective TIC, projets intercommunaux et synthèses des données schémas de secteur, ...

Les tableaux de bord et documents issus du travail direct des observatoires ne sont pas mentionnés dans ce grand projet, pas plus que les publications thématiques périodiques, également associées aux observatoires.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Suivi de : « panel de villes », publication
- En fonction de l'avancement des dossiers, mais la priorité est donnée en 2008 aux documents de sensibilisation des nouvelles équipes d'élus (grand projet 9) : publication des « grandes tendances sur le PdM », vulgarisation SCOT et stratégie de développement économique,...
- Étude/benchmark besoins en équipements : premier travail d'étude pour alimenter au deuxième semestre la programmation des schémas de secteur (pour mémoire : en lien avec observatoire des équipements grand projet 5)
- Préparer évaluation 2009 du CIUCS (pour mémoire : en lien avec grand projet 5, observatoire politique de la ville).

Ensuite :

- Selon priorités annuelles et disponibilités.

8. Coordonner et animer les représentations et partenariats de l'ADU



Ce grand projet a pour ambition de faire évoluer l'agence avec son environnement, du point de vue des représentations et des partenariats, afin d'assurer dans le temps son positionnement par rapport au milieu des acteurs du développement et donc sa capacité à accompagner le développement du territoire. Ce grand projet, par le biais de la coordination et l'animation des représentations et des partenariats, doit permettre de maintenir l'agence dans son rôle d'interface, d'écoute, de lieu de débat et d'animation et enfin de proposition d'actions au service de l'harmonisation des politiques publiques.

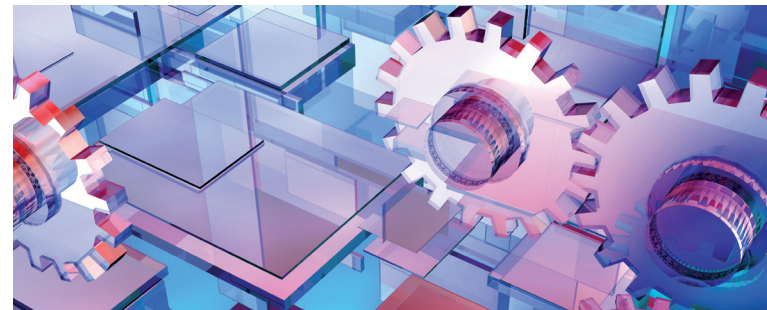
Ce grand projet comprend les projets suivants :

Partenariats thématiques, avec lesquels l'ADU conjugue son action :

- **acteurs économiques** : ARD, Développement 25, ADEBT, CCI 25, CMA du Doubs, MDE, les fédérations d'entreprises telles Franche-Comté Interactive, le MEDEF et enfin les structures émergentes de développement comme le Pôle VDF, Numerica, l'EIG, Futura, ...
- **structures d'enseignement supérieur et de recherche**, confortées en 2008 par l'adhésion de l'UFC et de l'UTBM à l'ADU, mais aussi l'EPF Lausanne, TU Delft, l'ESM Grenoble, ...
- **organismes liés à l'intelligence du territoire** : INSEE, caisses sociales, Banque de France,...
- **organismes liés au développement urbain durable** habitat politique de la ville aménagement déplacements : ADEME, bailleurs sociaux, USH, aménageurs et promoteurs, AMAT, GART, Vélocité, AOT, HDL, CAUE, EPF et Agence Foncière, ADIL,...

Partenariats autres, ponctuels :

- **Jurys de concours** d'urbanisme
- **Interventions** au service de divers organismes



Partenariats institutionnels, avec les membres et les fédérations nationales d'agences de développement et d'urbanisme (pour mémoire)

Au-delà des relations avec ses membres, liées à l'élaboration et au suivi des actions du programme de travail partagé, l'ADU s'appuie sur de nombreux partenaires locaux ou à une échelle plus large afin de mener à bien ses missions de développement dans un esprit d'harmonisation des politiques publiques sur ce territoire.

L'ADU peut ainsi être amenée à jouer un rôle de représentation d'intérêts vis-à-vis de structures partenaires, en étant institutionnellement intégrée à leur gouvernance, comme dans le cas de sa participation au CODIR du pôle « Véhicule du Futur », ou associée directement aux projets comme opérateur, comme dans le cas du partenariat avec l'Agence Régionale de Développement. Ceci est applicable à l'ensemble des thématiques que couvre l'agence.

L'ADU intervient également en partenariats ponctuels de façon assez diverse, sur la base de sa connaissance du territoire et de sa position d'expertise (formations, avis,...), par exemple en participant aux jurys d'urbanisme ou en intervenant pour introduire ou animer des débats.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Régulariser les partenariats avec les adhérents 2008 en définissant les objectifs et les modalités : UTBM, UFC.

Dès 2008 ou ensuite :

- Formaliser ou conventionner les partenariats de fait et notamment ceux avec MRR, IPV, SEM Numerica, EIG, SEM Futura, IPV,...

9. Organiser la sensibilisation des acteurs du développement économique et urbain du Pays de Montbéliard au contexte de leur action

Ce grand projet a pour objectif d'aider à la compréhension du contexte territorial, des enjeux et des stratégies existantes par les acteurs du développement sur le territoire du Pays de Montbéliard, en facilitant leur positionnement en connaissance de cause.

Ce grand projet comprend les projets suivants :

- **Nouveaux élus 2008** : action spécifique de sensibilisation à partir d'avril 2008 ayant pour objet de permettre d'emblée aux nouvelles équipes une connaissance des dynamiques en cours sur le Pays de Montbéliard, des grandes stratégies et projets en cours, des outils à disposition et notamment le fonctionnement et l'appui de l'ADU
- **Appui à la mise en œuvre du SCOT** : action triennale comprenant l'élaboration d'un document de vulgarisation du SCOT, la sensibilisation aux options offertes aux maires en termes de processus de fabrication de la ville durable, la création de références de formes urbaines, des visites et benchmark sur des opérations intéressantes, et enfin le suivi de la communication SCOT par l'agglomération
- **Appui à la mise en œuvre de la stratégie de diversification** : action triennale comprenant l'élaboration d'un document de vulgarisation de la stratégie de développement économique, de la sensibilisation au sujet des stratégies et positionnement économiques du Pays de Montbéliard et des modèles économiques de développement de filières, des visites et benchmark sur des projets intéressants.
- **Répondre aux besoins exprimés** :
 - > circulation de l'information : séminaires ADU thématiques, sur invitation
 - > visites et benchmark : organisation de visites d'étude au service au moins des 3 projets exprimés ci dessus
 - > mise à disposition de données : démonstration de l'ouverture des bases par extranet
 - > appui pour professionnaliser la concertation : nouvelles règles, diverses méthodes en option et appui au cas par cas



Déroulement :

Dès 2008 :

- Lancement du projet « nouveaux élus 2008 », qui mobilisera fortement l'agence de avril à la fin de l'année 2008
- Organisation de 2 séminaires (services/économie résidentielle et éco quartiers) et d'une visite d'une ville pour sa stratégie urbaine

Ensuite :

- Lancement des autres projets avec les partenaires concernés.

Aider à mettre en place des dispositifs ciblés sur les problématiques du territoire, et aussi : aider à passer de la gestion sectorielle au pilotage partagé et pluridisciplinaire, fabriquer et expérimenter des outils pour à la fois penser le territoire et l'action sur le territoire, faciliter la détermination du projet seulement au fur et à mesure de sa réalisation,...

Le Pays de Montbéliard fait face à des difficultés spécifiques, comme chaque territoire. Les politiques publiques menées sur son périmètre sont issues d'analyses à partir du niveau national, ou régional, départemental, d'agglomération, communal, qui peuvent impacter insuffisamment par rapport aux objectifs, les communes, l'agglomération, les populations ou les entreprises du Pays de Montbéliard.

Ainsi, la configuration rurale du Pays de Montbéliard le confronte à une difficulté des communes de participer au développement du territoire aux côtés des autres collectivités, aggravé par le retrait de l'État et en termes de capacités financières, par le passage en TPU, sans organisation palliative satisfaisante pour elles.

Encore, le profil spécifique du tissu économique, non seulement spécialisé mais aussi composé principalement d'une très grande et de très petites entreprises, auxquelles s'ajoutent les caractéristiques particulières de celles-ci, les mettent face à une situation à laquelle répondent mal les mesures qui fonctionnent ailleurs.

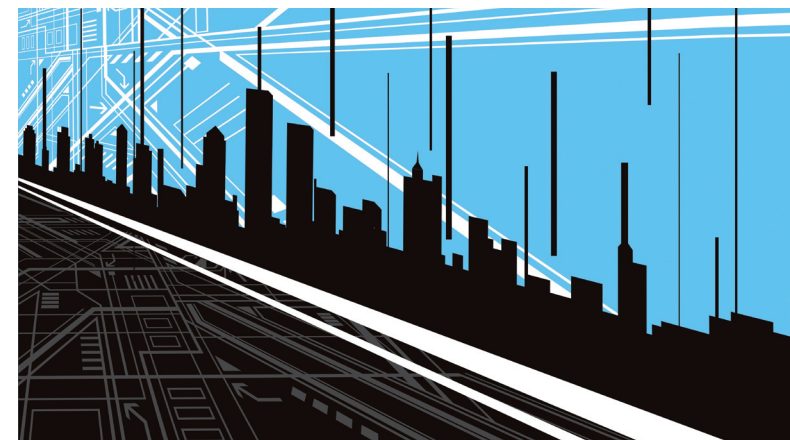
Encore, l'esprit des lois d'organisation du développement économique et urbain, de plus en plus orientées développement durable, se heurtent aux méthodes traditionnelles de penser la ville et l'action sur la ville.

L'ADU tente de prendre en compte ces difficultés et de les problématiser afin de construire au plus près une réponse sur mesure, sous forme de dispositif ad hoc, méthode ad hoc, applicable soit seulement au Pays de Montbéliard, soit à des échelles plus larges, voire à l'échelle nationale, se positionnant ainsi en pionnière.

Par exemple, le grand projet 10 cible directement la mise en place de dispositifs ad hoc, en termes d'ingénierie urbaine et de contractualisation.

Mais des dispositifs ad hoc sont mis en place par ailleurs, à l'occasion par exemple de la mise en œuvre du SCOT, sur la méthode, dont la mise au point doit encore être finalisée ; sur l'appui aux maires à l'émergence d'opérations urbaines complexes mais ordinaires, sous forme d'options lisibles de partenariat avec les aménageurs et investisseurs.

Cette rubrique reste ouverte : d'autres dispositifs devront être mis en place certainement pour répondre aux objectifs de développement du territoire dans un contexte juridiquement et institutionnellement mouvant.



10. Optimiser les dispositifs d'ingénierie territoriale et contractualisation au profit notamment des communes

Ce grand projet a pour objet de faciliter la mise en place d'un dispositif inter partenarial au profit de la capacité notamment des communes à participer au projet de développement du territoire aux côtés des autres collectivités et de l'État. Pour la plupart des communes, la limite provient de leur difficulté d'accès à l'ingénierie et aux outils de développement et de leur faible capacité de cofinancement des projets.

Ce grand projet est formé de plusieurs projets :

- **Dispositif d'ingénierie territoriale** : appui à la mise en place d'un dispositif partagé entre les collectivités et l'État au profit des communes
- **Dispositifs de contractualisation** : CITE CG25, FIDEL CG25, Fonds de solidarité CAPM, contrat territorial Région, autres contrats, appui à la mise en place d'un dispositif facilitant la capacité des collectivités à co financer leurs projets prioritaires à partir des projets de territoire

L'État, la Région, la CAPM, le CG25 et les communes sont les premiers partenaires de ce grand projet, dans le respect de leurs compétences. Le dispositif d'ingénierie doit permettre aux communes du Pays de Montbéliard d'être en capacité de mener des projets de différents types, par exemple leurs documents d'urbanisme, leurs projets d'aménagement complexe ou leurs projets plus simples de type équipement public,... Le dispositif devrait prioriser l'implication des privés lorsque c'est possible et faciliter la lisibilité du partage des tâches entre organismes dépendant des collectivités partenaires (CAUE, Agences, EPF et Agence Foncière,...).

En termes de cofinancement, les dispositifs de contractualisation devraient renforcer la lisibilité des actions prioritaires au sein des projets de territoire tels le SRADDT, Doubs 2010, le SCOT, les projets de territoire péri urbains,... le fléchage des investissements vers ces priorités et la mise en cohérence des projets de territoire sur le Pays de Montbéliard et sa périphérie.



Ce grand projet concerne la mise en place de dispositifs et de contrats cadre.

Il est indissociable du travail d'accompagnement des collectivités, et notamment des communes, pour l'émergence de projets prioritaires, y compris par la méthode « schémas de secteur ». Il participe à garantir par des outils une continuité entre planification et programmation, en accord avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Ingénierie territoriale : appui à la conception d'un dispositif partagé État Département Agglomération Communes
- Contractualisation : appui à la proposition des nouveaux contrats CITE FIDEL de mise en place de Doubs 2010 croisés avec le SCOT, et avec l'émergence de projets périurbains de territoire
- Contractualisation : appui à la proposition de contrats territorialisés de mise en place du SRADDT en croisement avec les projets de territoire de l'agglomération et des communes urbaines et périurbaines (Pays,...), **à voir avec CR FC**
- Contractualisation : appui au renforcement des solidarités d'agglomération envers les communes selon les priorités des projets de territoire, à voir avec la CAPM (fin 2008 ou 2009)

Ensuite :

- Système d'information : tableau/outil de programmation et de suivi croisé des contractualisations Ingénierie territoriale : appui à la mise en œuvre du dispositif
- Contractualisation : appui au suivi de la programmation des nouveaux contrats

Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



Les grandes lignes du dispositif de mise en œuvre du SCOT ont été approuvées au même temps que le SCOT en juillet 2006.

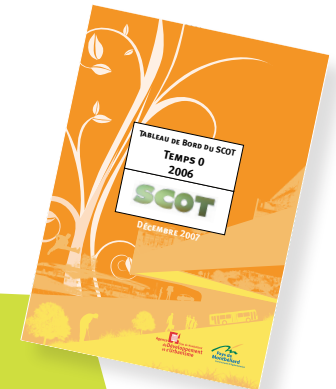
L'accompagnement des collectivités, notamment de l'agglomération et des communes, pour la traduction de leur projet de façon croisée avec le SCOT, s'appuie sur des méthodes développées dans 4 initiatives complémentaires entre elles.

Leur objet est de faciliter :

- 1 le pilotage collectif de la mise en œuvre du SCOT** (grand projet 11) y compris d'organiser la lisibilité des maîtrises d'ouvrage, puis du suivi de leurs projets pour la mise en œuvre du SCOT (grand projet 12 « schémas thématiques »)
- 2 la traduction du SCOT en termes d'organisation spatiale du territoire tangible à l'échelle intercommunale** (grand projet 13, « schémas de secteur ») et notamment d'identifier les projets prioritaires pour les différents maîtres d'ouvrage
- 3 dans un contexte de fabrication de ville durable, la continuité entre les décisions de réalisation de projets retenus comme prioritaires et l'action effectivement menée pour leur réalisation** (grand projet 14, « schémas de sous secteur » et synthèses)
- 4 l'émergence de projets urbains durables** : projets phare et projets prioritaires ordinaires dont les processus d'émergence sont prototypes (grand projet 15)

L'ensemble de ce travail aboutit principalement à faire émerger des projets urbains de façon cohérente, objets réels traduisant la mise en œuvre du SCOT au sein des communes et de l'agglomération.

11 grands projets de l'agence se complètent de façon coordonnée au service de la mise en œuvre du SCOT, soulignant le rôle effectif d'intégration et de coordination des politiques publiques de ce document essentiel.



Le dispositif est complété de deux volets plus immatériels, assurant l'un la faisabilité juridique et l'autre celle culturelle, de cette mise en œuvre. Il s'agit de **l'appui à la mise en compatibilité juridique des documents d'urbanisme** avec le SCOT - PLH, PDU et aussi les PLU - (grands projets 18 et 19), puis **de la sensibilisation des acteurs de la fabrication de la ville aux options de processus et de formes urbaines qui leurs sont offertes** (faisant partie du grand projet 9).

L'articulation des territoires voisins et du Pays de Montbéliard, au profit de l'organisation d'une cohérence territoriale plus étendue, correspondant aux modes de vie, bassins de déplacement et d'emploi, peut être comprise comme participant de la mise en œuvre du SCOT par l'ancrage du territoire du Pays de Montbéliard au sein d'un territoire plus large (grands projets 16, « schémas de développement périurbains » et grand projet 17 « participation au développement de l'Aire Urbaine et de Métropole Rhin-Rhône »).

Enfin, les dispositifs financiers contractualisés des différentes collectivités peuvent flécher leurs projets prioritaires sur le territoire du Pays de Montbéliard en tenant compte également de ceux jugés prioritaires par les communes concernées et l'agglomération (faisant partie du grand projet 10).

11. Piloter la mise en œuvre du SCOT collectivement

Ce grand projet a pour objet d'assurer, de vérifier, voire d'organiser progressivement la faisabilité des projets nécessaires à l'émergence d'un fonctionnement urbain durable associé à un modèle économique plus rentable : il s'agit bien de piloter collectivement la mise en œuvre du SCOT afin d'en récolter les fruits. Ce pilotage collectif permet l'association des forces de l'État, du CG25 et de la Région et des communes, chacun dans ses compétences, à l'effort de la CAPM, maître d'ouvrage du SCOT du Pays de Montbéliard.

Ce grand projet est formé de plusieurs projets :

- **Méthode de mise en œuvre du SCOT** : accompagnement des acteurs publics et privés de la fabrication de la ville, permettant le croisement des implications concrètes du SCOT avec leurs projets existants ou à venir aux 3 échelles suivantes simultanément : de l'agglomération, d'espaces cohérents intercommunaux et des projets. L'ADU élabore des outils de négociation intercommunale, à disposition des acteurs publics et privés de la fabrication de la ville, négociation facilitée par la mise en évidence du large faisceau de possibles garantissant la mise en place d'un modèle vertueux de fonctionnement urbain.
- **Vision globale à l'échelle de l'agglomération voire de l'agglomération élargie** : schémas facilitant des décisions de type : hiérarchisation des projets prioritaires des différents maîtres d'ouvrage et orientations budgétaires par les instances concernées
- **Tableau de bord développement durable et suivi du SCOT ; Temps 0, temps 1** : complément et suivi des données pour suivi/évaluation de l'impact des actions engagées dans le cadre du SCOT (compléments environnement, agriculture, indicateur patrimoine, ...) ; panel d'indicateurs associés aux orientations du SCOT et état des lieux de la réalité de l'agglomération à partir des indicateurs du tableau de bord SCOT, au temps 1 (2008), etc...
- **Groupes SCOT et SCOT élargi** : groupe rapproché porteur de la démarche de mise en œuvre du SCOT, dont le rôle est d'orienter le travail de l'agence de préparation et de mise à disposition d'éléments pour préparation des décisions des instances officielles des collectivités

Deux originalités dans cette démarche de pilotage de la mise en œuvre du SCOT :

D'abord, l'existence même d'un pilotage global de la mise en œuvre du SCOT, visant à orienter les capacités de modification des 3 à 5% de partie de la ville sur les projets et actions suffisamment stratégiques pour modifier progressivement la structure même de l'agglomération, entraînant ainsi par l'émergence d'une ossature au fonctionnement vertueux, la montée en valeur de l'ensemble de l'urbain. Il y a donc, par ajustement périodique, hybridation entre des décisions cadre, assurant que cet objectif soit atteint, avec des initiatives des différents acteurs porteurs de leurs projets, notamment en termes de hiérarchisation des priorités, puis de programmation budgétaire et de répartition des maîtrises d'ouvrage.

Ensuite, le lien effectué entre les éléments financiers contractuels des collectivités qui le souhaitent et les projets prioritaires, facilitant la réalisation effective des projets considérés comme prioritaires par le Groupe SCOT et ses partenaires externes à l'agglomération.

Le Groupe SCOT élargi est le groupe d'élus CAPM référents pour le SCOT, élargi aux personnes publiques associées ou autres contributeurs à la mise en œuvre du SCOT. Il permet le lien entre le fonctionnement des instances décisionnaires de la CAPM et les autres collectivités et l'État, et assure une vision non sectorielle du SCOT.

Déroulement :

Dès 2008 :

- **Méthode de mise en œuvre du SCOT** : mise au point des outils de l'organisation de l'animation ; réinstallation des groupes de pilotage après les élections et reprise de la démarche de mise en œuvre du SCOT.
- **Tableau de bord développement durable** : accompagnement dans la fabrication des compléments nécessaires, aide à la production d'un cahier des charges pour une étude patrimoine ou paysage à réaliser par un BE, en fonction des indicateurs à constituer - Recueil des données 2008 des indicateurs complémentaires.
- **Finalisation et publication du tableau des indicateurs d'un tableau de bord développement durable au temps 0 du SCOT (2006) ; Temps 1 (indicateurs 2008) : recueil des indicateurs.**

Ensuite :

- **Ajustement et vérification des orientations vision globale prises à l'échelle de l'agglomération pour la mise en œuvre du SCOT : au moins un recadrage par an**
- **Temps 1 : publication du temps 1 (indicateurs 2008) en 2009.**

12. Décliner le SCOT en schémas thématiques de développement à l'échelle de l'agglomération



L'objet de ce grand projet est de permettre une lisibilité des systèmes thématiques de façon indépendante, les cartes de synthèse superposant ces systèmes apparaissant forcément de lecture plus complexe. Cela a deux conséquences : il est ainsi plus aisé d'en vérifier la cohérence, au profit des objectifs de politiques publiques sectorielles telles les espaces sensibles ou le logement ou encore les déplacements. Ensuite, cette lisibilité permet aux maîtres d'ouvrage compétents de programmer et suivre l'avancement de leurs interventions en visualisant immédiatement leur impact sur le territoire : par exemple le schéma foncier pour la politique foncière, le schéma des parcs pour l'organisation spatiale de l'accueil des entreprises industrielles et artisans, etc....

Ce grand projet comprend plusieurs projets :

Schémas thématiques d'agglomération : schémas de déclinaison thématique à l'échelle de l'agglomération facilitant la lisibilité de politiques spécifiques (ex : foncier, schéma des parcs,...) et synthèses ou documents afférents. L'articulation avec les déplacements fait partie des éléments importants de chaque schéma.

- Schéma maillage infrastructure verte et bleue
- Schéma habitat
- Schéma foncier
- Schéma des parcs
- Schéma hiérarchisation du réseau de voiries
- Schéma agriculture périurbaine et massifs forestiers
- Schéma équipements commerce loisirs déplacements

Une conséquence en est de faciliter une lecture plus opérationnelle : le schéma thématique foncier par exemple devra faciliter la définition des missions d'action foncière confiées à l'EPF et certaines décisions concernant les DIA. Le schéma d'infrastructure verte et bleue devrait faciliter le partage de la prise en charge des maîtrises d'ouvrage entre les opérations par exemple espaces sensibles, récupération des berges et chemins piétonniers, pour obtenir un résultat qui

modifie le paysage et l'usage sur un périmètre jugé prioritaire, tout en assurant justement un maillage en continu.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Schémas thématiques : lancement de la construction des schémas habitat foncier et IVB

Ensuite :

- Schémas thématiques : lancement de la construction des schémas déplacements
- Puis les autres schémas en fonction des priorités (équipements)...



13. Traduire le SCOT en orientations intercommunales par la méthode des schémas de secteurs

Ce grand projet a pour objet de permettre aux différents maîtres d'ouvrage de la fabrication de la ville d'avoir une vue partagée de la traduction des orientations du SCOT à une échelle plus concrète, intercommunale et communale. Il permet en outre l'établissement de cahiers des charges cadre pour les opérations urbaines, assurant la synergie des projets entre eux quelles que soient les maîtrises d'ouvrage, publiques ou privées. Enfin, ce travail engage la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT en permettant la mise en place facilitée de PADD intercommunaux et communaux, à partir des documents de synthèse des schémas de secteur, cartographiques et écrits.

Ce grand projet est formé de plusieurs projets :

- pour mémoire : travail de mise au point des documents de synthèse par secteur : cahier des charges cadre y compris spatial, applicable au développement urbain d'un secteur, non réglementaire mais partagé au niveau intercommunal
- **Schémas de secteur dits prototypes, prioritaires** : Cœur d'Agglo Nord Centre, Plateau 3 villages / Savoureuse, Vallée du Doubs / Allan aval
- **Schémas de secteur autres** : Plateau Est, Cœur d'Agglo Sud, Vallée du Gland, Vallée Allan amont, Vallée du Doubs amont

8 schémas de secteur partagent l'agglomération en espaces cohérents –cœur d'agglomération, bourgs dans les vallées, réseau de villages - et décrivent, d'une part, les principes intangibles du SCOT appliqués à la portion de territoire, par exemple, la présence de corridors écologiques, et, d'autre part, les options retenues par les élus concernés en termes de grandes lignes d'aménagement.

Ainsi, les documents « schémas de secteur », bien que n'ayant aucune valeur réglementaire, représentent la pierre angulaire de l'identification des espaces à enjeux, des espaces d'intervention prioritaire et des opérations prioritaires des différents maîtres d'ouvrage, en respect chacun de leurs compétences.

Le travail se fait par itération entre l'échelle d'agglomération, des secteurs et des sous secteurs : il prend appui sur les projets en cours et leur articulation.

Le travail des élus sur les schémas de secteur et sous secteur leur permet l'établissement des PADD de leurs PLU compatibles au SCOT, communaux ou intercommunaux. En effet, les schémas de secteur font le lien entre projets urbains et projet de territoire.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Schémas de secteur : mise au point de la méthode d'accompagnement (finalisation des documents type pour les 3 schémas prototypes cœur d'agglomération (Nord), Doubs Aval et réseau de villages et établissement de premières propositions pour débat sur l'ensemble des secteurs.
- Documents de synthèse type et sur les 3 secteurs prototypes selon avancement.

Ensuite :

- Schémas de secteurs : déroulement de la méthode d'accompagnement progressivement sur les 8 secteurs de l'agglomération
- Documents de synthèse : rédaction au fur et à mesure du mûrissement du travail sur l'ensemble de l'agglomération.

14. Encadrer l'émergence des projets urbains en continuité des choix déjà effectués par la méthode des **schémas de sous secteur**



Ce grand projet sert deux objectifs : d'abord, de vérifier de façon très concrète et quasiment opérationnelle les options pour l'organisation du territoire, en aller retour avec la fabrication des schémas de secteur. Ensuite, dans un contexte affiché de fabrication de ville durable, assurer la continuité entre les projets retenus comme prioritaires et l'action effectivement menée pour leur réalisation par les communes ou les autres maîtres d'ouvrages, publics ou privés.

Ce grand projet est composé des projets suivants :

- pour mémoire : mise au point de la méthode dite des schémas de sous secteur : accompagnement à l'échelle de quartiers ou chantiers pour faciliter le passage vers l'opérationnel
- pour mémoire : mise au point des documents de synthèse par sous secteur : cahier des charges cadre y compris spatial applicable au développement urbain d'un sous secteur, non réglementaire mais partagé au niveau intercommunal
- **Schémas de sous secteur en cours** : 3 villages, axe Acropole grand Bouloy, axe Acropole Fenottes/Mittan, axe gare centre Audincourt, Gros Pierrons élargi
- **Schémas de sous secteur à venir** : confluence Doubs Allan, Voujeaucourt sous le Tâtre,...

L'accompagnement effectué par l'ADU sur les schémas de secteur et de sous secteur est spécialement chronophage, proche des élus et des techniciens de chaque commune, même pour un schéma intercommunal.

Ce travail peut dans un premier temps suffire à fixer une vision partagée d'une zone de rotule dans la ville. Mais aussi, il prépare le projet urbain qui sera mené par les privés, aménageurs, investisseurs, promoteurs, bailleurs et aussi l'intervention sur les espaces publics.

Le travail est, d'une part, technique et graphique, mais aussi, d'autre part, dans l'échange avec les personnes concernées : cet accompagnement est pris en compte, lorsqu'il permet l'émergence de projets, dans le grand projet 15.

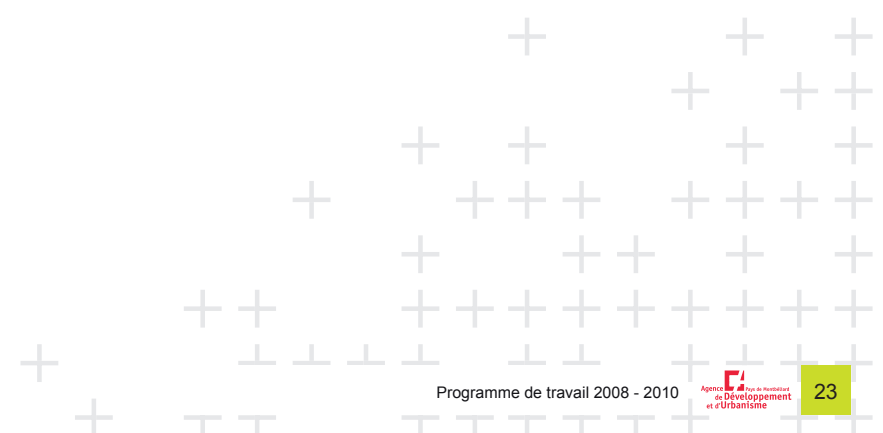
Déroulement :

Dès 2008 :

- Méthode dite schémas de sous secteur : mise au point de la méthode pour alimentation des schémas de secteur et des projets en émergence (Bethoncourt Fenottes, Montbéliard Mittan ou Triangle du Congo, Gros Pierrons, centre Grand Charmont, Arbouans, Bavans, ...)
- Documents de synthèse type et sur les 3 secteurs prototypes selon avancement.

Ensuite :

- Méthode dite schémas de secteurs : déroulement de la méthode progressivement sur les 8 secteurs de l'agglomération
- Méthode dite schéma de sous secteur : déroulement en parallèle en accompagnement de la méthode des schémas de secteur
- Documents de synthèse : rédaction au fur et à mesure du mûrissement du travail sur l'ensemble de l'agglomération.



15. Faire émerger les projets urbains prioritaires

L'objet de ce grand projet est d'accompagner l'émergence de projets urbains déterminants pour l'agglomération, que ce soient des projets phare (image), des projets prioritaires (leviers pour la création d'une configuration d'agglomération durable) ou des projets prototype (projets dont le processus relève de la recherche action dans l'objectif de rendre accessible la fabrication de morceaux de ville durable à tous les maîtres d'ouvrage y compris les communes).

Ce grand projet est formé de plusieurs projets :

- **Accompagnement de projets urbains phare** : appui à l'émergence de grands projets vecteurs d'image et de leur environnement (Gros Pierrons, Liaison Nord/Grand Bouloy, Japy,...)
- **Accompagnement d'opérations urbaines durables** : accompagnement par un travail sur un processus ordinaire de fabrication de la ville durable, en accompagnement d'opérations urbaines communales, d'agglomération ou d'autres maîtres d'ouvrage, en lien avec les schémas de sous secteurs
- **Accompagnement autres projets communaux et suivi des contractualisations aggro, région, CG25** : accompagnement selon le besoin des communes à l'émergence de projets. Cet accompagnement sert également la qualité de la programmation de chacun des contrats financiers des collectivités et sert également à l'émergence d'opérations lors de l'accompagnement à la mise en compatibilité des PLU.

La mise en œuvre du SCOT se traduit de façon tangible sous forme notamment d'opérations urbaines, avec, souvent, le besoin de faire face à au moins une des trois difficultés suivantes :

1. proposer une alternative à l'urbanisme de parcelles et fabriquer ainsi plutôt des morceaux de « ville à pied »,
2. intervenir sur de la ville existante ou en milieu contraint, et enfin
3. être menées par des maîtres d'ouvrages quelquefois tels que les petites communes.

L'accompagnement de l'ADU porte sur l'aide à l'émergence et à la programmation, avec un soin particulier en ce qui concerne la qualité, l'adaptation aux différents modes de vie et le fonctionnement urbain. Mais aussi sur l'appui à la recherche



d'investisseurs (MIPIM) ou de promoteurs intervenant quelquefois en partage de risque avec les communes (grand projet 25).

Il porte aussi sur les processus, visant à réduire le « time to market », à accroître les facteurs de faisabilité y compris financière, notamment par une continuité de portage des concepts, depuis la planification à la programmation et ensuite à l'opérationnel. Mais aussi, par l'organisation de vision partagée avec les protagonistes des opérations.

Enfin, il porte sur fléchage financier des fonds de solidarité ou d'abondements solidaires de l'agglomération, les contrats territorialisés du Conseil Général 25 – en renouvellement-, ou de la Région, selon les développements et souhaits de ces collectivités (mise en place des dispositifs dans grand projet 10).

Ce travail se fait en relation étroite avec les maîtres d'ouvrage et complète le dispositif mis en place par la CAPM d'appui à la mise en œuvre du SCOT par des études de faisabilité.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Accompagnement de projets urbains phare : Gros Pierrons, Liaison Nord, Triangle du Congo
- Accompagnement d'opérations urbaines durables : les Bannots, quartier Fenottes, Grand Charmont centre ville, Audincourt la Gare.

Ensuite :

- Accompagnement de projets et d'opérations urbaines durables : en fonction des besoins identifiés et de l'avancement des schémas de secteur.

Ancrer le Pays de Montbéliard dans un territoire large



Malgré ses atouts économiques et environnementaux évidents, certaines opportunités restent inaccessibles au Pays de Montbéliard pour des raisons structurelles de taille du marché du travail, de masse critique, de volume de la demande, de limites de l'accessibilité...

Pour faire face, l'option prise par les élus notamment dans le SCOT, mais aussi par les actions du pôle Véhicule du Futur, Numérica, ou les projets importants tels l'Axone, l'Île en mouvement,... a été de renforcer le Pays de Montbéliard, d'une part, et d'organiser des coopérations avec les territoires voisins, d'autre part.

Ceci se traduit par le développement de trois types de coopération, plus une :

- *la coopération entre le périurbain et le Pays de Montbéliard (grand projet 16) appuyée par l'État la Région et le Conseil Général 25 particulièrement, en articulation avec l'Aire Urbaine*
- *la coopération à l'échelle de l'Aire Urbaine, en articulation elle-même avec Métropole Rhin-Rhône, avec l'appui du Conseil Général 25 et 90, de la Région et de l'État (grand projet 17)*
- *la participation à Métropole Rhin-Rhône, pour faciliter les retombées d'une organisation métropolitaine sur Belfort Montbéliard (grand projet 17)*

et enfin, la mise en réseaux ad hoc thématiques, par exemple par le biais du réseau des régions dépendantes de l'industrie automobile, de niveau européen.

L'ADU intervient pour nourrir ces coopérations, d'une part, en explorant les scénarios des possibles et en les soumettant aux élus ; d'autre part, en accompagnant le changement d'échelle de rayonnement des grands projets ; enfin, en renforçant la cohésion interne du Pays de Montbéliard, ce qui augmente sa capacité de négociation/coopération avec ses voisins.



16. Faciliter le développement des territoires périurbains par l'élaboration et la mise en œuvre des schémas de développement périurbains

Ce grand projet a pour ambition d'accompagner les secteurs périurbains du Sud du Pays de l'Aire urbaine et notamment les communautés de communes dans la définition, la formalisation et la mise en œuvre de stratégies de développement articulées avec les orientations du SCOT, de l'Aire urbaine, de l'État et des collectivités.

Il se décline autour des projets suivants :

- **Schémas périurbains** et stratégie de développement : ils s'appuient notamment sur des prolongations aux échelles du périurbain des différents observatoires transversaux, habitat, mobilité, dédiés,...et d'exploitations de ces observatoires.
- **Mise en place d'un contrat financier avec le Conseil général** (pour mémoire, grand projet 10)
- **Accompagnement à l'émergence des projets intercommunaux périurbains**, y compris suivi des contractualisations Région et CG 25

L'agence accompagne les secteurs périurbains du Sud Pays de l'Aire urbaine dans la réalisation d'un diagnostic territorial qui permet de définir les problématiques et les axes d'intervention prioritaires à inscrire dans le nouveau contrat financier à mettre en place avec le Conseil général du Doubs (suites du contrat FIDEL). L'agence accompagne également les communautés de communes dans l'élaboration et la formalisation de stratégies de développement articulées avec le SCOT et les orientations de développement de l'Aire urbaine notamment en matière d'organisation des transports et de développement économique. L'agence contribue à l'animation auprès des communes concernées et à la mise en place des partenariats nécessaires (Région, SMAU, État, etc.). Elle élabore les documents nécessaires à la communication auprès de l'ensemble des partenaires concernés et de la population.

L'agence accompagne les communautés de communes dans la mise en œuvre des projets stratégiques retenus.

Ce grand projet doit doter les territoires périurbains d'une stratégie de développement intercommunale lisible qui fédère des interventions

articulées avec les orientations des différentes collectivités : SCOT, Doubs 2010, SRADDT, charte Aire urbaine.

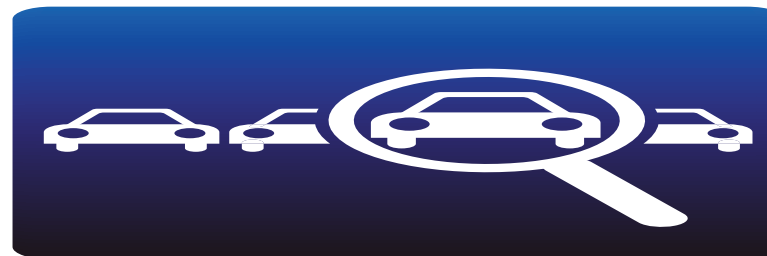
Déroulement :

Dès 2008 :

- Extension des observatoires au périurbain et exploitations spécifiques ciblées pour élaborer le diagnostic des territoires périurbains
- Élaboration d'un diagnostic problématisé nécessaire à la définition des axes d'intervention du conseil général du Doubs dans le cadre des suites du contrat financier FIDEL.
- Élaboration du contrat financier et production d'un document de communication (pour mémoire, grand projet 10)
- Animation et définition des premières orientations de la stratégie de développement.
- Publication conjointe ADU-AUTB de données démographiques.

Ensuite :

- Accompagnement dans l'animation, la finalisation et la formalisation d'une stratégie et de schémas de développement avec spatialisation des orientations.
- Élaboration d'un document de communication et accompagnement dans la mise en œuvre de projets.



17. Accroître les opportunités de développement par le changement d'échelle : périurbain, Aire Urbaine et Métropole Rhin-Rhône



Ce grand projet a pour objet d'articuler le Pays de Montbéliard avec les territoires voisins, à l'échelle d'un fonctionnement global commun, dans l'objectif d'accroître les opportunités offertes sur l'ensemble : faciliter l'accroche des secteurs périurbains du Doubs, imaginer les possibles avec l'Aire Urbaine et avec Métropole Rhin-Rhône, appuyer la mise en œuvre de projets coordonnés.

Il se décline autour des projets suivants :

Observatoire supra territorial : regroupe les observations et les publications à ces échelles, en lien avec les observatoires et études spécifiques (grands projets 1 à 6)

- tableau de bord Aire urbaine des transports
- données de cadrage Aire Urbaine et Métropole Rhin-Rhône
- effet TGV
- benchmark équipements (pour mémoire, grand projet 5)
- espaces intermédiaires entre les agglomérations
- exploitations spécifiques transports Aire Urbaine
- zones d'activité Aire Urbaine (pour mémoire, grand projet 25)

Aire Urbaine : appui à l'émergence d'une vision commune en explorant les possibles et d'abord de l'organisation territoriale de l'Aire Urbaine

- **étude d'aménagement du territoire et d'organisation des systèmes de transport** : projet cadre de déplacement et d'aménagement conjugués : études de faisabilité de structuration du réseau de transports collectifs et schéma de développement du territoire associé
- étude habitat démographie aménagement à préciser
- carte des risques sociaux par superposition d'indicateurs tels déplacements, coût du foncier, accès aux équipements, à préciser
- échanges avec la commission aménagement et transports du SMAU, le bureau et le comité syndical, appui à la tenue de séminaires

Métropole Rhin-Rhône : accompagnement à la participation du Pays de Montbéliard à Métropole Rhin-Rhône, du point de vue territorial et économique

- **Groupe projet Métropole Rhin-Rhône** : participation au travail de ce groupe (dans les intérêts de Belfort Montbéliard)
- **Accompagnement de projets Métropole Rhin-Rhône** : labellisation ou autres appuis à l'émergence de projets, selon besoins exprimés, notamment autour de l'économie de la connaissance et du développement des services (Montbéliard chef de file)
- **Exploitation de données à cette échelle** provenant des observatoires supra territoriaux ou d'agrégation de données, y compris transfrontalières quelquefois

Le quatrième axe du SCOT porte sur la connexion avec les territoires voisins, d'un point de vue territorial : accessibilité, polarités, haut débit,... En effet, ces liens ouvrent un potentiel notamment en termes d'échanges économiques, sur lequel l'ADU intervient par ailleurs (grands projets 20 à 27).

L'ADU travaille en étroite collaboration avec d'autres agences tant sur le périurbain (CAUE notamment) que à l'échelle de l'Aire urbaine (AUTB, ADEBT) et de Métropole Rhin-Rhône (les agences présentes sur ce territoire mutualisent et coordonnent leur travail). Si l'articulation avec le péri urbain s'organise dans un cadre informel facilité par le Conseil Général du Doubs, celui avec l'Aire Urbaine et Métropole Rhin-Rhône bénéficie d'un cadre institutionnalisé.

Ainsi, en ce qui concerne l'Aire Urbaine, ce grand projet permet la poursuite des réflexions prospectives inter SCOT, avec la mise en place d'un schéma d'aménagement et d'un plan d'action qui articule développement spatial et organisation du système de transports. Une étude de faisabilité est nécessaire : projets concrets d'articulation des réseaux existants, développement d'un transport à la demande ou réouverture de lignes ferroviaires... Un zoom sur l'espace entre les agglomérations semble indispensable.

En ce qui concerne Métropole Rhin-Rhône, ce grand projet, en fonction des demandes et des moyens consacrés, permet un accompagnement des agences à la « fabrique de projets » métropolitains, en lien avec les quatre orientations de la charte de coopération : émergence de projets à labelliser (TGV, économie, culture et identité, etc.), approfondissement de la connaissance de la métropole et de ses opportunités (observatoire des mobilités, impacts TGV en lien avec les obligations de la LOTI, données de cadrage « temps 0 », benchmark sur les équipements, etc.).

Ces travaux s'articulent avec la mise en œuvre des stratégies de chacune des collectivités : SCOT, SRADDT, Doubs 2010, Charte de Pays, mais aussi schémas de développement des secteurs périurbains pour les territoires du Sud Pays de l'Aire urbaine.

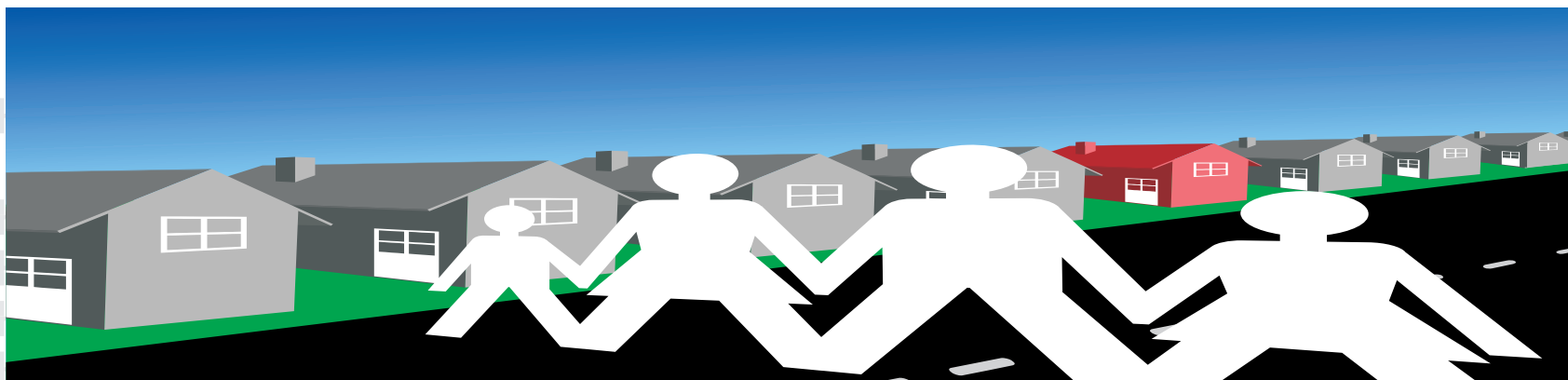
Déroulement :

Dès 2008 :

- une exploitation particulière à définir avec les partenaires, à l'échelle de l'Aire urbaine en partenariat avec l'AUTB et publication
- Pour l'Aire urbaine, accompagnement dans l'élaboration d'un cahier des charges d'études de faisabilité sur les transports et l'organisation du territoire pour appel d'offres ; lancement des études et participation
- Animation et définition des premières orientations de la stratégie de développement (commission, bureau, comité syndical)
- MRR : à préciser par les agglomérations membres (benchmark équipements, observatoire mobilité, données de cadrage, accompagnement à la demande d'émergence de projets dans les priorités).

Ensuite :

- Pour l'Aire urbaine, suivi des études et animation pour validation des projets
- Accompagnement dans la réalisation des projets
- Pour MRR poursuite des missions d'accompagnement à la demande.



18. Définir la compatibilité des documents de planification thématique et des actions associées avec le SCOT



Ce grand projet a pour objectif de rendre opposables les grandes orientations prises par des élus en les inscrivant de façon juridique, comme la loi l'exige. Ces grandes orientations seront traduites dans des documents de planification thématiques et opérationnels à court et moyen termes : PDU, PLH, stratégies environnementales, etc. Au-delà de la partie purement juridique, ce grand projet s'attache à l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes programmées dans ces documents de planification thématiques : opérations d'habitat, actions liées aux transports (TCSP, réseau cyclable, label PDU, etc.), actions liées aux politiques environnementales, dont la recherche de labellisation énergétique EEA.

Ce grand projet est composé des projets suivants :

- **Document de PDU révisé** : ensemble de documents graphiques et écrits traduisant les politiques publiques de déplacement en lien avec le SCOT intégrant la programmation des actions à conduire à 5 ans ;
- **Accompagnement des actions du PDU** : participation à la mise en place des actions liées aux mobilités douces (réseaux cyclables, infrastructure verte et bleue, etc.), au développement des transports collectifs (TCSP et intégration urbaine) et autres politiques transports (suivi des projets labellisés, plan de déplacements d'entreprises, vélo route, etc.).
- **Capitalisation d'éléments complémentaires PLH** : documents graphiques et écrits complétant et facilitant la mise en œuvre du PLH approuvé en 2006, par exemple par leur insertion dans les PLU
- **Accompagnement des actions du PLH** : organisation de la mise en œuvre sur des segments particuliers et participation aux actions (centralités, rapport avec les promoteurs, les bailleurs sociaux, adaptation de la ville aux personnes âgées, travail sur les actions facilitant la baisse des loyers, participation à la mise en place de missions d'action foncière, ...)
- **Autres éléments de capitalisation (SCOT complémentés : charte forestière,...)** selon besoins
- **Accompagnement dans les stratégies et actions environnementales** : participation à la recherche de labellisation EEA et aux actions associées, bilans énergétique et environnemental (EEA, bilan carbone).

L'élaboration de ces documents et la mise en œuvre des actions associées s'effectuent très en lien avec les schémas de secteur, schémas thématiques, vision globale de la mise en œuvre du SCOT. Le document final est donc en termes de contenus le produit de l'intelligence collective des acteurs impliqués, collectivités, acteurs de terrain, organismes concernés, et traduit de façon appliquée les orientations du SCOT. L'ADU apporte des éléments pour ces débats et en est l'animateur, puis est en charge de leur traduction juridique, une fois les options prises par le groupe, dans un document transmissible. Il semble important de souligner que cette écriture n'est pas à l'origine mais l'aboutissement d'une démarche, le droit étant utilisé comme boîte à outil pour faciliter la mise en œuvre, d'autant que l'opposabilité de ces documents pourrait être renforcée suite au Grenelle de l'Environnement en 2007.

Déroulement :

2008 :

- Document de PDU révisé : accompagnement de la phase 3 d'élaboration (en cours, travail pluriannuel multi facettes)
- Accompagnement des actions du PDU : TCSP, label PDU, etc.
- Capitalisation d'éléments complémentaires PLH : au fur et à mesure de l'avancement des schémas de secteur et des schémas thématiques IVB, habitat et foncier, en lien avec les déplacements
- Accompagnement des opérations habitat liées à la mise en œuvre du PLH.
- Participation progressive aux démarches environnementales engagées par les collectivités : EEA, empreinte écologique, « éco quartier » ou développement durable.

Ensuite :

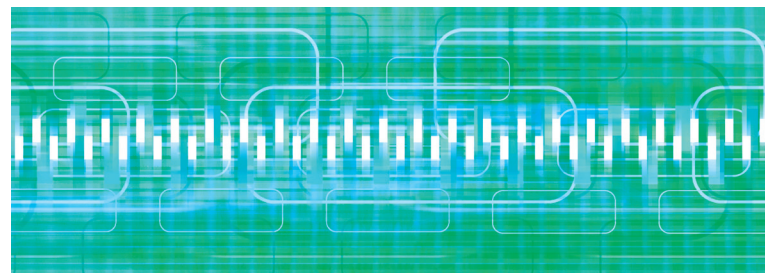
- Poursuite des différents projets y compris réorientations éventuelles.

19. Engager l'émergence de la ville durable par la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT

Ce grand projet comporte un double objectif : le premier, bien sûr, de répondre aux obligations légales d'engagement des procédures de mise en compatibilité des PLU avec le SCOT dans les 3 ans. Mais au-delà, ce grand projet a pour objectif d'assurer l'enclenchement de la mise en œuvre par les communes du SCOT, dans le respect de leurs compétences et de l'engagement pris lors de son approbation : SCOT et grandes lignes du dispositif de mise en œuvre ont été approuvés ensemble. Au-delà de la question juridique, apparaît une question de rupture de culture, d'appropriation de nouvelles références, de nouveaux risques et de nouveaux processus, telle que l'exige la loi, qui nécessite une attention particulière portée non seulement sur les maires mais sur l'ensemble des acteurs communaux de la fabrication de la ville : conseil municipal, techniciens, acteurs économiques, groupes d'habitants,...

Ce grand projet comporte les projets suivants :

- Appui à la mise en place d'un **État des lieux de la compatibilité des PLU du Pays de Montbéliard** avec le SCOT et engagement de la mise en œuvre, y compris accompagnement des communes au-delà du juridique
- **Guide mode d'emploi** du SCOT pour les communes (traduction opérationnelle des mesures et « PLU compatible type »)
- **Diagnostics territoriaux** compatibles avec la loi SRU, intégrant les indicateurs de suivi du SCOT et le temps 0 de la commune : méthode, prototypes, bilan
- Documents de **PADD incluant une vision intercommunale et communale**, construits notamment à partir de la vision partagée et des synthèses issues des travaux autour des schémas de secteur : méthode, prototypes, bilan ;
- **Règlements compatibles SCOT** : méthode, prototypes et recherche action sur les règlements s'appuyant sur le PADD, permettant la ville en 3D, accroissant les marges de manœuvre et y associant des dispositifs de régulation, bilan
- **Appui aux acteurs privés** : facilitation de l'émergence d'acteurs privés susceptibles d'employer les méthodes élaborées pour mise en compatibilité des PLU avec le SCOT



- Pour mémoire : en lien avec le grand projet 10 « ingénierie urbaine », facilitation de l'émergence de capacités d'ingénierie à la disposition des communes
- **Organisation des conditions de passage des PLU hors programme de travail partenarial de l'agence**, avec les collectivités et l'État
- Pour mémoire : en lien avec le grand projet 15 émergence de projets urbains prioritaires et notamment « accompagnement des autres projets communaux »

Ce grand projet est pionnier au niveau national, comme tout ce qui relève de la mise en œuvre du SCOT. La méthode pourrait être transférée dans d'autres régions.

Le PLU représente pour les communes le cadre concret de développement urbain. C'est donc un document qui permet particulièrement l'hybridation entre les visions à plusieurs échelles, soulignant l'interdépendance des communes entre elles pour leur propre développement, ce qui pourtant encourage la spécificité de chacune. Ainsi, le passage à certains PLU avec des références intercommunales, idéalement par secteurs homogènes - cœur d'agglomération, vallées et villages - serait un indicateur d'avancée dans ce domaine, voire, si les compétences de l'agglomération le permettaient, à un PLU communautaire.

Déroulement :

2008 :

- État des lieux : continuation, accompagnement
- Guide mode d'emploi : finalisation et publication
- Diagnostics territoriaux compatibles et selon, premiers PADD.

Ensuite :

- Lancement progressif des autres projets.

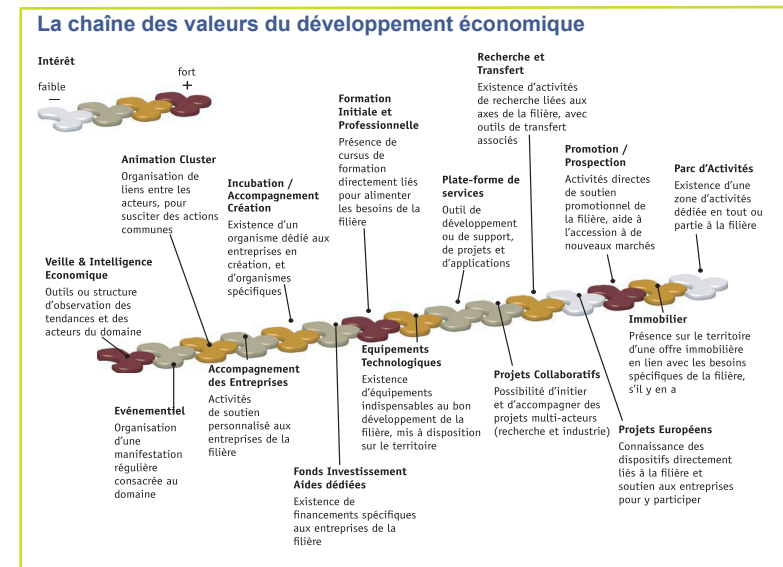
Mise en œuvre de la stratégie de développement de filières

Courant 2007, l'ADU a animé une réflexion sur la stratégie de développement économique du Pays de Montbéliard dans laquelle élus et techniciens de la CAPM se sont fortement impliqués. Cette démarche visait à identifier et sélectionner les filières de développement et diversification économique sur lesquelles miser pour assurer le développement de l'emploi à court, moyen et long terme. A travers une démarche de diagnostic puis de définition des conditions et leviers de développement pour chacune des vingt filières étudiées, les élus ont pu sélectionner les segments et les leviers sur lesquels travailler, les consolider et afficher une stratégie qui a été arrêtée par le Conseil de Communauté d'Agglomération le 15 octobre 2007.

L'ADU est chargée de la mise en œuvre de cette stratégie articulée en 4 axes, chacun constituant un grand projet en soi : les filières en mutation (grand projet 20), les filières d'innovation (grand projet 21), les filières de diversification (grand projet 22) et enfin les filières de l'économie résidentielle (grand projet 23).

La chaîne de valeur du développement économique en 15 fonctions. Les différents maillons du développement seront regroupés sous 3 types d'actions pour chaque filière retenue :

- 1 Les actions de développement de la filière qui comprennent tout d'abord l'élaboration du plan de développement et sa mise en œuvre : intelligence économique, notamment via les outils de veille mis en place fin 2007, animation de filières, organisation d'actions collectives, élaboration de projets collaboratifs et/ou de projets support au développement de filière, ... (hors actions de prospection).
- 2 Les actions relevant de la prospection d'entreprises qui constituent un ensemble d'actions cohérentes visant un même objectif à court terme : l'implantation de nouvelles entreprises.



- 3 Les actions relevant de l'accompagnement des projets d'entreprises, qui regroupent les différentes tâches mises en œuvre par les chargés d'affaires pour accompagner les entreprises dans leur projet de développement, d'implantation, de création ou de cession / reprise : aide à la maturation du projet, analyse économique et financière des projets, accompagnement dans la recherche de financements notamment publics, de solutions foncières et/ou immobilières, de nouvelles compétences et à leur meilleure intégration dans le bassin de vie.

Cette activité, cœur de métiers des agences locales de développement économique, sera confortée par une professionnalisation des acteurs et une meilleure articulation avec les autres structures de développement dans le cadre du Comité local de développement (CLD). Elle fera l'objet d'une lecture transversale en terme de niveau d'activités, de typologie des projets, de réactivité de notre offre territoriale, ..., notamment dans le cadre du bilan réalisé par le CLD.

20. Accompagner les filières en mutation

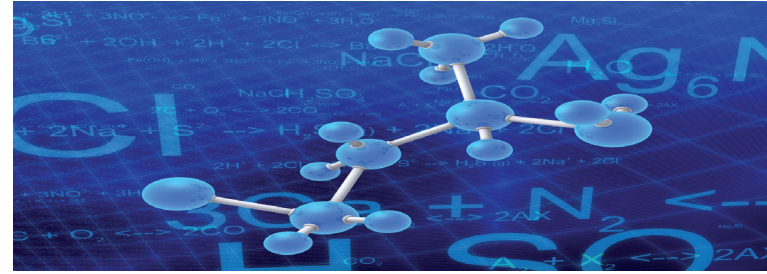
Le secteur de la fabrication de pièces et équipements pour l'industrie automobile, 2^{ème} branche en terme d'emplois locaux (8 000 emplois) après la construction automobile (14 500 emplois), connaît une profonde mutation liée à la globalisation des marchés et amplifiée sur notre territoire par la structure fragile du tissu d'entreprises. L'ambition de ce grand projet est d'accompagner cette mutation en ciblant le potentiel de développement des entreprises locales et en recherchant de nouvelles implantations d'équipementiers et entreprises de rang 2.

Il s'articule autour des projets suivants :

- Développement de la filière « industrie automobile » qui, au-delà de la conception du plan de développement, regroupe des actions de veille sectorielle, de maillage d'entreprises pour faire émerger des projets collaboratifs et constituer des alliances / partenariats, en lien avec le Pôle « Véhicule du Futur » et son programme « Excellence de la filière » piloté par PERFO EST (y compris prospection et accompagnement de projets d'entreprises)
- Développement de la filière logistique qui fournit tout à la fois une réponse aux besoins de flexibilité et de sécurité de l'industrie automobile, et peut servir de levier pour attirer d'autres types de logistique non liée à l'industrie.

Dans le cadre du Programme de Redynamisation de l'Aire Urbaine Belfort / Montbéliard et plus particulièrement du plan d'actions collectives « Nouvelle Aire » à destination des PMI de l'automobile, l'ADU avait pu initier 2 types d'actions : la mise en place d'un dispositif de veille pour les entreprises et la constitution d'une alliance autour de l'accompagnement d'un groupe de PMI vers l'intégration de savoir-faire en conception et calcul. Ces actions « prototypes » seront finalisées en début de période et feront l'objet d'un déploiement auprès d'autres entreprises sous forme de nouvelles actions collectives à présenter au CAC Automobile (Contrat d'aide à la compétitivité).

En terme de prospection, une collaboration accrue avec l'ARD visant à élaborer un plan coordonné et complémentaire d'actions de marketing territorial ciblées est en cours. Ce plan comprend une participation aux salons de l'industrie automobile



mais aussi des approches très ciblées d'industriels extérieurs à notre territoire, liés ou non à des marchés de proximité (ex : marchés PSA en cours)

Secteur connexe à la fabrication de pièces et équipements, la logistique industrielle amont participe également de cette mutation de l'industrie automobile en apportant de nouveaux services et valeurs ajoutées industrielles garantissant une meilleure flexibilité dans l'organisation de la production des grands sites d'assemblage. Le Pays de Montbéliard souhaite développer ce secteur, notamment pour maintenir sur son territoire une partie des emplois externalisés. Mais les capacités foncières actuelles ne permettant pas d'accueillir de nouveaux grands projets, l'exploration de cette filière ne sera poursuivie qu'en fin de cette période triennale, lorsque le Parc des Hauts de Mathay sera en phase de réalisation.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Conception du plan de développement « industrie automobile »
- Finalisation des actions PRAU « veille auto » et « Alliances partenariats » et pérennisation à travers de nouvelles actions collectives dans le cadre du CAC Automobile, impliquant davantage les prestataires ou les structures support comme la SEM Numerica.
- Lancement du plan de prospection
- Accompagnement des projets détectés (projet permanent).

Ensuite :

- Poursuite des actions collectives engagées
- Poursuite du plan de prospection
- Lancement d'études plus approfondies pour le développement de la filière « logistique industrielle amont ».

21. Construire l'emploi de demain par l'émergence de nouvelles filières d'innovation



Développer de nouvelles filières à fort contenu en innovation comme les systèmes et services intelligents de transports (ITS) ou encore la modélisation 3D ou conforter celles existantes comme l'ingénierie / conception automobile doit permettre à terme à l'agglomération de changer le profil de son tissu économique et tourner la page de la mono industrie. A travers ce grand projet, l'ADU vise à accompagner les nouveaux cadres d'envergure régionale, nationale ou internationale initiés par l'agglomération pour l'émergence de ces filières, comme la SEM Numerica, la SEM Futura, l'Institut Européen du Géopositionnement (IEG) ou le Pôle « Véhicule du futur » tout en assurant un ancrage de projets d'entreprises sur son territoire.

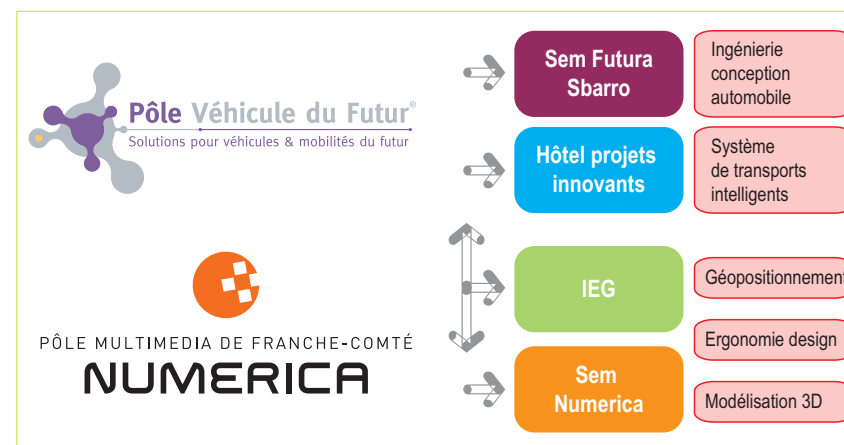
Il se décline autour des projets suivants :

- Développement de la filière « ingénierie/conception/ ergonomie/design » qui au-delà des actions communes à toutes les filières déjà citées, comprend notamment l'émergence de projets collaboratifs innovants autour de la SEM Futura, de Numerica, du pôle VDF, (y compris Prospection et accompagnement de projets d'entreprises pour cette filière)
- Développement de la filière « Modélisation 3D / Simulation » qui s'appuie également sur le volet « ville intelligente » de la SEM Numerica pour faire émerger de nouveaux projets collaboratifs, notamment à partir du socle numérique 3D du Pays de Montbéliard, (y compris Prospection et accompagnement de projets d'entreprises pour cette filière)
- Développement de la filière « ITS / Mobilités » s'appuyant sur l'IEG (Institut Européen du Géopositionnement), le pôle VDF pour accueillir des expérimentations en terme de mobilité urbaine s'intégrant dans le Plan de Déplacement Urbain du Pays de Montbéliard et donner corps au concept de territoire d'expérimentation, levier pour l'attractivité économique (y compris Prospection et accompagnement de projets d'entreprises pour cette filière).

Point central dans la réussite du développement de ce projet, l'ADU doit trouver la bonne articulation avec l'ensemble de ces outils pour assurer l'atteinte de ses objectifs, notamment d'ancrage d'activités à forte valeur ajoutée sur le Pays de Montbéliard et en particulier de nouvelles implantations. Ainsi, l'ADU interviendra plutôt en amont dans la détection d'entreprises porteuses de projets collaboratifs

qu'accompagneront ces structures (Numerica, IEG, Futura, Pôle VDF) vers la maturation et la mise en œuvre. Elle pourra également participer à ces phases dans le cadre de ses compétences (aide à la formalisation technique et financière des projets, aide à la mobilisation de financements, veille spécifique, ...). Chaque filière fera l'objet d'un plan de développement propre, comprenant un plan de prospection articulé avec celui de l'ARD.

Les nouveaux cadres porteurs pour le développement de filières à fort contenu en innovation.



Déroulement :

- Dès 2008 :
 - Élaboration des plans de développement de ces 3 filières
 - Et mise en œuvre
 - Dont accompagnement des projets CEMBA, Move on Montbéliard, mise en place SEM Numerica,

22. Faire émerger et conforter des filières de diversification du tissu économique

L'ambition de ce grand projet est de contribuer à fournir des emplois moins qualifiés mais plus nombreux que ceux liés aux filières d'innovation, et non liés à l'industrie automobile. Leur développement participe de la diversification du tissu économique, mais aussi d'une logique de rattrapage, ou de mise à un niveau plus standard de pénétration de ces filières dans le tissu économique au service du développement des autres entreprises. Les domaines retenus dessinent les projets qui en découlent :

- **Développement des « filières TIC »** classiques (Web design, audiovisuel, e-learning, e-administration, SSII, ...), (y compris Prospection et d'accompagnement de projets d'entreprises pour cette filière)
- **Développement de la filière « centre de relation clients »** qu'il s'agisse d'externalisations de la relation client d'entreprises locales ou de développements purement exogènes (y compris Prospection et d'accompagnement de projets d'entreprises pour cette filière).
- **Développement de la filière « environnement »** s'appuyant tant sur les applications dans le domaine du bâtiment que sur celles de l'industrie (recyclage de déchets, notamment) en passant par les énergies nouvelles et renouvelables (y compris Prospection et d'accompagnement de projets d'entreprises pour cette filière).

Par ailleurs, la diversification du tissu économique passe aussi par celle de ses entreprises de sous-traitance s'ouvrant à d'autres marchés que ceux de l'automobile. Cet objectif de diversification – marché forme en soi un projet de cet axe :

- **Diversification vers d'autres marchés** des entreprises sous-traitantes notamment vers les secteurs du biomédical, du bâtiment, du luxe,
- **Accompagnement des projets industriels et tertiaires d'autres secteurs**, non ciblés par la stratégie de développement de filières mais qui nécessitent tout autant un soutien dans leur projet de développement.

Les actions clés pour le développement de ces filières de diversification relèvent principalement de l'animation de filières (veille, événementiel, actions collectives,...), de la formation et de la prospection à l'échelle régionale.

Le programme d'actions collectives « développement des filières Contenus

numériques », financé par le P.R.A.U, a permis de dessiner des orientations très concrètes pour les filières TIC classiques qui seront poursuivies en lien avec la SEM Numerica.

De même, dans le domaine des centres d'appel, le plan de développement amorcé depuis quelques années vise une action plus forte en termes de prospection dès lors que le territoire dispose d'une offre immobilière adaptée à ce type d'implantation. En revanche, la filière « environnement », jusque là, inexplorée et extrêmement large et multiforme, requiert d'abord un éclairage extérieur pour cibler plus aisément les segments de marchés et les actions les plus adaptés à notre territoire.

La diversification marché des entreprises de sous-traitance avait également fait l'objet d'une action visant à donner de la visibilité à ces entreprises sur les marchés les plus porteurs. Ces actions portées par la CCID seront poursuivies, notamment pour alimenter Economia, le salon qui vise exclusivement à proposer des marchés extérieurs à l'automobile aux PMI sous-traitantes franc-comtoises et qui sera reconduit en 2009. Selon les moyens humains mis en œuvre, l'ADU apportera son soutien à la mise en œuvre de ces actions. De même, l'ADU souhaite poursuivre son accompagnement du Cluster « Technologies de la santé » initié par l'ADEBT en 2005 et visant notamment à orienter les entreprises de sous-traitance vers les marchés du biomédical et qui avait reçu un 1^{er} écho favorable auprès des entreprises du Pays de Montbéliard.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Finalisation des plans de développement de filières de diversification
- Mise en œuvre du plan de prospection « Filières TIC »
- Étude sur le développement de la filière « environnement » (selon ressources humaines allouées)
- Plan de prospection accompagné par un cabinet extérieur sur les centres de relation client.
- Co-élaboration du plan d'action du Cluster « Technologies de la Santé » et mise en œuvre en s'appuyant sur des prestataires externes (selon ressources humaines allouées).

Ensuite :

- Mise en œuvre du plan de développement « filière environnement » et poursuite des autres plans de développement de filières de diversification (selon ressources humaines allouées).

23. Favoriser le développement des filières de l'économie résidentielle (ou présenteielle)



Fournir de nouveaux gisements d'emplois aux personnes les moins qualifiées tout en confortant l'attractivité résidentielle de l'agglomération par le développement des services à la personne, des loisirs, du tourisme,... , tel est le double objectif de ce grand projet décliné principalement autour de 2 axes :

- **Développement de la filière « services à la personne »** qui vise à faire entrer plus rapidement ce secteur émergent dans une phase de maturité dans laquelle le développement de l'offre privée répond plus aisément à celui de la demande croissante des particuliers en prestation de services.
- **Développement touristique du Pays de Montbéliard**, notamment sur son volet économique incarné principalement par l'offre en hébergement ciblée sur le tourisme d'affaires.

Au-delà du développement de l'emploi de proximité dans cette filière, l'économie résidentielle, fortement déficitaire dans le Pays de Montbéliard (27 % de l'emploi contre 38 % à Besançon), doit pouvoir jouer pleinement son rôle pour rendre l'agglomération plus attractive et transformer les actifs de l'industrie et des services à l'industrie, en habitants du Pays de Montbéliard. Conjuguée à la mise en œuvre des orientations du SCOT et du PLH (Programme local de l'habitat), elle devrait bénéficier de l'effet vertueux que constitue le développement de la population résidente à travers l'augmentation de ses revenus et son effet en termes de consommation locale en services.

A court terme, l'offre en services à la personne, jusque là essentiellement portée par les associations intermédiaires et les associations d'aide à la personne, doit pouvoir se diversifier pour répondre à un fort potentiel de croissance de la demande, dû aux caractéristiques intrinsèques de la population du Pays de Montbéliard. Dans ce sens, l'action de l'ADU portera sur la prospection et l'accompagnement de nouvelles entreprises de services à la personne, soit à travers les réseaux nationaux de franchiseurs ou autres types d'enseignes nationales, soit à travers la création d'entreprises.

Au-delà, l'ADU pilotera le projet de développement d'une plate-forme de services à la personne, qu'elle a initié en 2007 avec la CAPM et la MDE. Elle s'attachera à développer un modèle économique intégrant d'emblée des acteurs privés

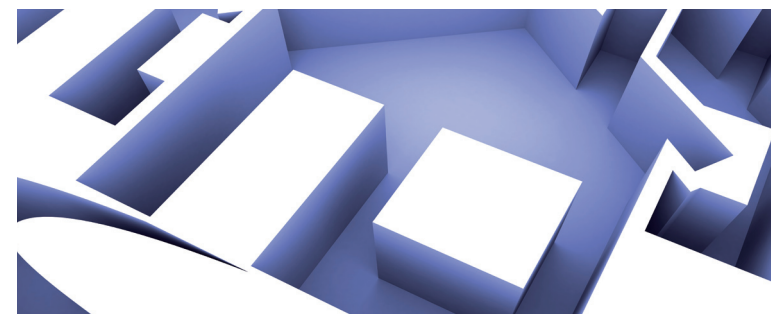
(prestataires, prescripteurs, entreprises bénéficiaires,...) dans la gouvernance de cet outil. L'identification, la formation et l'adaptation des compétences pour les entreprises de cette filière seront prises en charge par la MDE.

En matière de développement touristique, l'ADU accompagnera le projet de la CAPM et des communes, essentiellement à travers une action visant à accroître l'offre hôtelière, notamment de moyen et haut de gamme, très déficitaire dans le Pays de Montbéliard.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Pilotage du lancement de la plateforme de services à la personne, en particulier d'une mission externalisée d'accompagnement de son montage économique, juridique et administratif.
- Prospection d'enseignes et franchises nationales
- Actions auprès des acteurs de la création d'entreprise visant à professionnaliser l'accompagnement dans cette filière
- Participation à l'étude CAPM sur le développement touristique
- Recherche de grandes enseignes hôtelières pour le Pays de Montbéliard via une participation à quelques salons (MIPIM,...)



Conforter les leviers transversaux du développement économique

Parallèlement à la stratégie de développement de filières, les élus de la CAPM ont souhaité mettre en place ou conforter un certain nombre d'actions transversales, support au développement économique, non particulièrement liées à une filière. On peut les répartir également en 4 segments thématiques : L'innovation (grand projet 24), l'immobilier et le foncier d'activité (grand

projet 25), les dispositifs d'accompagnement notamment financier des entreprises (grand projet 26) et la communication économique (grand projet 27). L'exploration de ces 4 leviers transversaux du développement économique par l'ADU et les actions qui y sont attachées constituent autant de grands projets dans son programme de travail partagé.

24. Favoriser l'innovation dans les entreprises

Au-delà des filières d'innovation dont elle accompagne l'émergence, l'ADU mise sur quelques actions transversales visant à favoriser la création d'entreprises innovantes et le développement de l'innovation dans les entreprises. Tel est l'objectif recherché à travers ce grand projet.

Ce grand projet s'articule essentiellement autour de 4 projets :

- L'opération « **Innovation et essaimage** », intitulée ARIANE, cherche à explorer le potentiel de création d'entreprises innovantes au sein des grands groupes ou des PMI/PME du territoire.
- Une réflexion sur la mise en place de **nouveaux outils attracteurs** (cellule de créativité, recherche de nouveaux marchés, ...)
- Le **Groupe Expertise et Prospective TIC** qui vise à donner un éclairage aux décideurs publics régionaux sur les tendances, les marchés, les technologies pour orienter les politiques en matière de TIC dont la SEM Numerica
- Un **Observatoire de l'innovation** en lien avec l'INSEE permettant de comparer les performances du territoire en la matière par rapport à d'autres territoires en France.

L'opération Ariane, initiée courant 2006 par l'ADU avec la collaboration de l'ADEBT, à l'échelle de l'Aire Urbaine Belfort / Montbéliard, sera poursuivie. Le cadre contractuel que constitue le PRAU pour cette action s'achevant au 1^{er} trimestre 2008, un nouveau programme d'actions permettant de pérenniser Ariane sera proposé avec recherche de nouveaux financements, de type FEDER. Il s'agira d'approfondir l'action d'essaimage dans les entreprises visant à détecter des porteurs mais aussi des pistes de projets d'entreprises innovantes. En outre, la cellule de créativité, initiée en fin de période triennale précédente sera mise en place pour faire émerger des idées nouvelles de projets d'entreprises ou d'activités innovantes. D'autres pistes au croisement de filières et domaines phares du Pays de Montbéliard qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer, comme par exemple, les arts numériques et l'industrie, seront explorées dans l'objectif d'aider à imaginer de nouveaux marchés pour les entreprises existantes, les start up et celles qui pourraient s'implanter localement par l'effet attracteur de ces outils.

Par ailleurs, au-delà de la participation aux instances de suivi des projets de l'Incubateur d'entreprises innovantes de Franche-Comté, dont le nombre reste limité par l'encadrement financier national et par le lien avec les laboratoires, une réflexion sera lancée sur l'optimisation de l'accompagnement des projets de création d'entreprises innovantes.



*Qu'est-ce qu'un groupe d'expertise et de prospective ?
Ce groupe n'est pas un organe délibératif, ni même
un comité de pilotage, comité d'orientation ou de
coordination des politiques publiques dans un domaine
donné.*

*Sur le modèle des « groupes d'experts de haut niveau »
de la Commission Européenne, ce groupe, composé
de spécialistes régionaux auxquels se joignent
ponctuellement des experts de très haut niveau, constitue
un « think tank » destiné à alimenter les stratégies de
territoire mais aussi d'entreprises.*

Parallèlement au lancement de la SEM Numérica, dont la mission principale consiste à mettre en œuvre des prestations à valeur ajoutée porteuses de développement des filières numériques régionales et de l'utilisation du numérique dans les entreprises, il est prévu d'instituer un groupe régional d'expertise et de prospective autour des TIC. Ce groupe a pour mission de donner aux décideurs publics et privés un éclairage susceptible d'alimenter leurs politiques publiques et leurs stratégies de développement. L'ADU est chargée d'impulser la constitution de ce groupe, d'en coordonner le lancement à l'échelle régionale, puis de participer à sa mise en œuvre et notamment à l'organisation des réunions régulières régionales et des temps forts (environ une réunion plénière annuelle).

Enfin, afin de mesurer l'impact de ces politiques d'innovation sur notre territoire, l'ADU souhaite s'associer à une grande enquête conduite en 2009 par l'INSEE sur l'innovation dans les entreprises.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Finalisation du cadre contractuel Ariane et définition d'un nouveau cadre.
- Lancement de la cellule de créativité

Ensuite :

- Étude sur l'optimisation de l'accompagnement de la création d'entreprises innovantes à l'échelle de l'Aire Urbaine.



25. Poursuivre la (re)constitution d'une offre foncière et immobilière adaptée aux différents besoins des entreprises

L'offre en foncier et immobilier d'activité constitue un levier essentiel du développement économique d'un territoire. Cette offre doit pouvoir répondre aux différents segments du marché et permettre ainsi l'implantation et/ou le développement des entreprises ciblées par la stratégie de développement de filières. Ce grand projet vise ainsi à accompagner l'agglomération dans la définition et la mise en œuvre de sa politique en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise mais aussi à pouvoir fournir à court terme des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

Il s'articule principalement autour des projets suivants :

- **L'Aménagement de Technoland II** qui entre dans sa phase opérationnelle de chantier et pourra conforter l'offre de foncier dès 2009.
- **L'Aménagement du Parc des Hauts de Mathay** pour lequel les procédures administratives conduiront à une mise en chantier plus tardive (courant 2010).
- **L'Observatoire du foncier et de l'immobilier d'entreprises** qui vise tout à la fois à donner des réponses très opérationnelles aux sollicitations des entreprises et suivre les tendances du marché local en la matière
- **La Commercialisation du foncier et de l'immobilier communautaire** confiée à l'ADU dans son ensemble
- Une réflexion sur la constitution d'une **nouvelle offre** publique ou privée en immobilier d'activité permettant de diversifier les produits et de rendre plus fluide le marché.
- **L'Atlas des zones d'activités de l'Aire Urbaine** Belfort / Montbéliard/Héricourt / Delle, outil de connaissance partagé et de promotion de l'offre territoriale commune de l'Aire Urbaine.

En matière de foncier, la mission de l'ADU consistera dans un premier temps à finaliser la mise au point des dispositifs d'accueil des entreprises sur le nouveau parc, notamment dans le cadre des procédures qualité en cours d'élaboration pour le système de management environnemental. L'articulation des actions de prospection de l'ADU avec la mission confiée à l'aménageur du parc en matière de commercialisation sera approfondie dès 2008. En matière d'aménagement du

parc et d'implantation des bâtiments, les architectes de l'ADU seront sollicités pour participer au comité d'examen des projets.

Les autres parcs d'activités, d'industrie légère ou artisanales, font l'objet de la finalisation du schéma des parcs (grand projet 12 « schémas thématiques ») avant de passer à une phase opérationnelle, à l'exception du Parc du Charmontet dont les travaux d'aménagement seront lancés début 2008 et que l'ADU a déjà commencé à proposer à la commercialisation.

L'observatoire du foncier et de l'immobilier d'entreprises, transféré sur le système d'information interne de l'Agence en début de période, sera ouvert aux partenaires puis au public à travers le nouveau site internet de communication économique du territoire (grand projet 27 « Animation et communication économique »). Les méthodes et les champs d'observation dans ce domaine seront revisités pour constituer un véritable outil de référence pour l'agglomération : un outil qui permettra d'enrichir la réflexion visant à élargir l'offre immobilière et l'ouvrir aux acteurs institutionnels ainsi qu'aux investisseurs privés. Les projets destinés au développement du tertiaire en cœur d'agglomération (autour de Numerica, du Pied des Gouttes, puis des Gros Pierrons), de l'artisanat (en Zone Franche Urbaine mais aussi dans les parcs secondaires, ...) ou encore de l'industrie sur Technoland constitueront le champ de cette réflexion.

Enfin, pour peu que les partenaires (AUTB, ADU, ADEBT) parviennent à une vision commune des objectifs et surtout de la méthodologie utilisée, le projet de réalisation d'un Atlas des zones d'activités de l'Aire Urbaine (grand projet 17) sera relancé avec un double objectif de connaissance des parcs et des disponibilités foncières mais aussi de promotion commune de l'offre territoriale de l'Aire Urbaine.



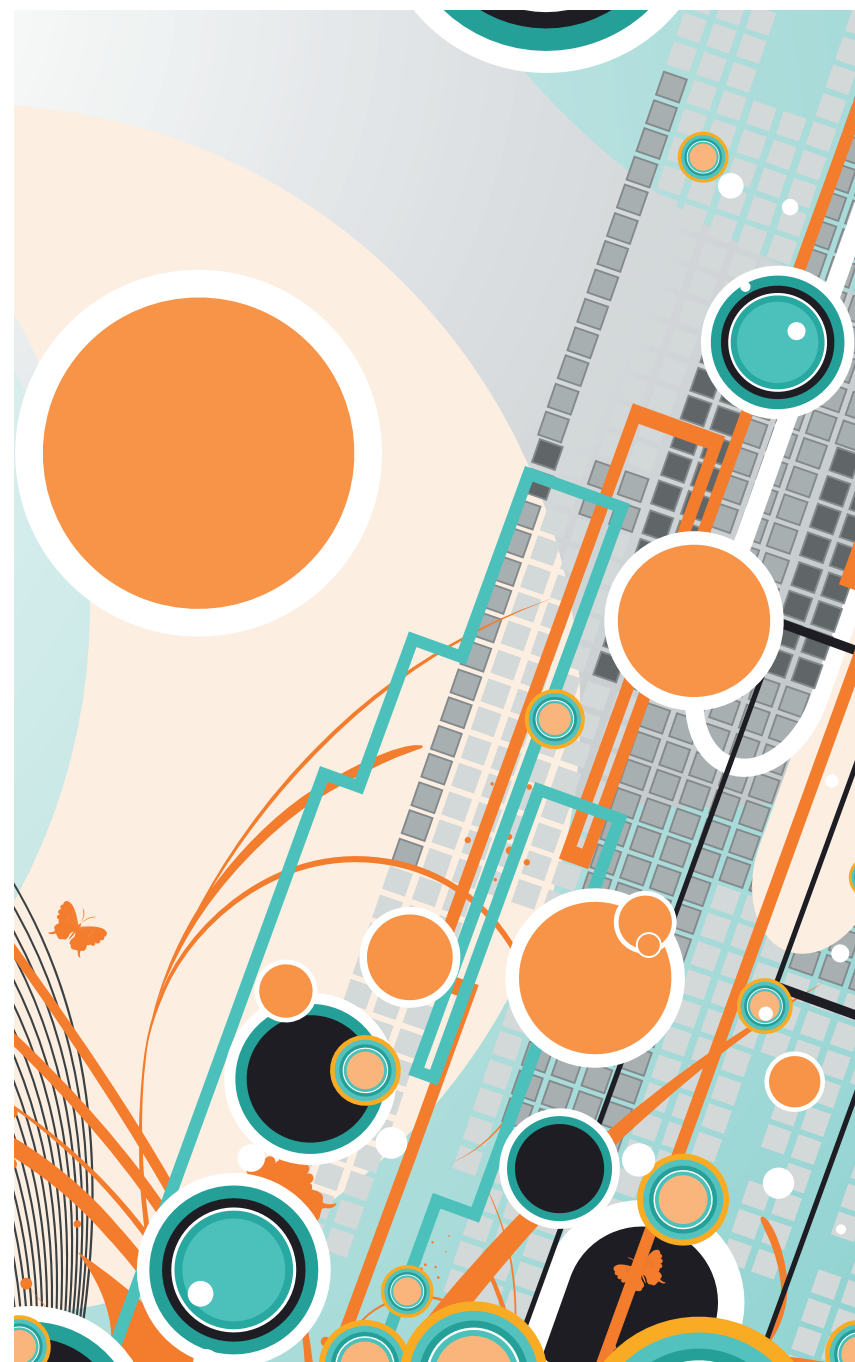
Déroulement :

Dès 2008 :

- Finalisation des outils et méthodes pour Technoland II
- Nouvel Observatoire du foncier et de l'immobilier
- Poursuite de la commercialisation de l'immobilier avec élaboration de moyens de promotion dédiés (partie du grand projet 27 « animation et communication économique »)
- Aboutissement de la réflexion sur le développement d'une nouvelle offre immobilière, notamment autour d'acteurs institutionnels comme Batifranc, la CDC ou encore la SAIEMB et recherche de nouveaux investisseurs (Opération MIPIM en particulier)

Ensuite :

- Poursuite des actions et notamment pré-commercialisation de Technoland II
- Lancement des outils pour les Hauts de Mathay
- Relance du projet « Atlas des zones d'activités de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard Héricourt Delle »
- Accompagnement du lancement d'un ou 2 autres parcs d'activités secondaires (selon schéma des parcs).



26. Conforter les dispositifs d'accompagnement et d'aide financière aux entreprises

L'objectif visé par ce grand projet est de contribuer au déploiement des dispositifs d'accompagnement et d'aide financière aux entreprises sur le territoire, ceux du SRDE abondé par la CAPM, ceux issus des conventions de revitalisation dans lesquelles les grands groupes en restructuration sont impliqués, et en imaginer de nouveaux pour faire face aux mutations industrielles.

Ce grand projet est articulé autour des projets suivants :

- Suivre les **dispositifs financiers publics** comme le Fonds Régional d'aide à l'innovation, l'aide à l'investissement, à l'immobilier, à la création d'entreprises, aux pépinières..., dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique et leurs instances de coordination et de gouvernance (CRAII, CRAE, comité d'engagement Cré-Entreprendre-Initiatives, IEN,...)

- Contribuer à la mise en œuvre des conventions de revitalisation sur le Territoire et à leur gestion mutualisée dans un dispositif coordonné à l'échelle de l'Aire Urbaine.
- Faire émerger un nouveau dispositif d'accompagnement « lourd » des petites et moyennes entreprises basé sur une fonction « ingénierie » partagée.
- Conforter le Comité local de développement du Pays de Montbéliard, outil de coordination des acteurs du développement autour des projets d'entreprises

En 2007, à la suite de la mise en place du Schéma Régional de Développement Économique et du nouveau cadre pour les aides régionales aux entreprises, le Pays de Montbéliard, avec le soutien de l'ADU, s'est fortement engagé dans





les dispositifs de financement public des entreprises auquel il peut désormais contribuer aux côtés de la Région. La mise en œuvre de ces dispositifs demande encore quelques ajustements, notamment dans la coordination des collectivités visant une réelle complémentarité et non une subsidiarité des interventions, pour un accompagnement optimal des projets d'entreprises.

Au-delà du soutien apporté par l'ADU à la mise en œuvre du dispositif d'aides régionales sur le Pays de Montbéliard, l'ADU accompagne la CAPM dans les instances d'engagement sur les projets (CRAAI, CRAE, ...) soit en représentation, soit en émettant un avis préalable sur les dossiers. Elle intervient de même dans les comités d'engagement de Crée-Entreprendre-Initiative et d'IEN. Plus globalement, elle participe à la sensibilisation des entreprises pour l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par le Schéma Régional de Développement Économique et conseille les porteurs de projet dans le montage des dossiers d'aide (compris dans l'accompagnement).

Par ailleurs, les mutations économiques qui affectent le Pays de Montbéliard, notamment à travers plusieurs plans de réduction d'effectifs dans les grands établissements des groupes de l'industrie automobile, donnent au territoire de nouveaux moyens financiers destinés à la revitalisation du bassin d'emploi issus des entreprises concernées par ces PSE (Plans de sauvegarde de l'emploi – Art 76 de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005...). Impliquée dans l'élaboration puis le suivi de quelques unes de ces conventions, l'ADU contribuera à leur coordination, notamment en participant à la mise en place d'un dispositif à l'échelle de l'Aire Urbaine à la gouvernance duquel l'ADU sera amenée à s'impliquer fortement. Comme pour les aides publiques aux entreprises, l'ADU ajoutera ces dispositifs d'origine privée à la palette des outils d'accompagnement des entreprises.

Au-delà des outils financiers permettant de soutenir le développement des entreprises, le territoire a besoin d'un accompagnement plus lourd des petites entreprises industrielles et de services. En effet, malgré les multiples actions collectives (de type diagnostics stratégiques, veilles, actions commerciales communes, ...) proposées par les chambres consulaires, les agences, les organisations professionnelles, beaucoup de chefs d'entreprise n'ont pas les

moyens humains ni financiers pour mettre en pratique les conseils et les outils dont ils peuvent bénéficier à travers ces actions et en optimiser les effets.

C'est pourquoi, l'ADU proposera une réflexion sur un dispositif ciblé d'ingénierie, accompagnement lourd des petites entreprises industrielles, qui pourrait passer par la mise à disposition des moyens humains partagés mais aussi par des accompagnements externes de longue durée dans les entreprises. Cette réflexion devra être partagée à l'échelle régionale avec l'ensemble des acteurs du développement et les financements pourraient s'inscrire dans le Contrat d'Aide à la Compétitivité « Automobile ».

Enfin, afin d'assurer la cohérence, la complémentarité de ses dispositifs collectifs et individuels sur la zone d'emploi de Montbéliard, l'ADU et ses partenaires revisiteront le rôle et les modalités de travail du Comité local de développement. Au-delà du rôle de concertation sur les interventions financières auprès des entreprises qu'il conviendra de conforter, les nouvelles orientations porteront également sur l'anticipation et le suivi des difficultés des entreprises dans le but d'une plus grande réactivité.

Déroulement :

Dès 2008 :

- Mise en œuvre des dispositifs financiers publics et sensibilisation des entreprises du Pays de Montbéliard
- Contribution à la création du fonds mutualisé « Aire Urbaine Investissement »
- Réflexion sur un dispositif « accompagnement lourd » des entreprises (selon moyens humains mobilisés)
- Évolution du CLD.

27. Redynamiser la communication et l'animation économique du territoire

La promotion économique d'un territoire et l'animation du tissu d'entreprises constituent des leviers importants pour attirer des investisseurs et des compétences nouvelles mais aussi pour ancrer les entreprises dans leur environnement local. Ce grand projet ambitionne d'accompagner et/ou de piloter la mise en œuvre d'une vraie stratégie de rupture en matière de communication et d'animation, tant dans les moyens mis en œuvre que dans le ton et les outils utilisés. Logiquement, il s'articule autour des projets suivants :

- **Promotion et communication économique** du Pays de Montbéliard, visant à doter le territoire d'une nouvelle identité nominale et visuelle plus impactante pour des opérations de marketing territorial.
- **Animation du tissu économique** pour conforter le lien avec les entreprises locales, leur mise en réseau et leur ancrage territorial à travers des manifestations organisées à cet effet ou sur lesquelles greffer une action comme les salons régionaux en particulier.

En 2007, après une enquête de notoriété et d'image réalisée par l'IFOP, le Pays de Montbéliard s'est doté d'une nouvelle identité « Montbéliard Rhin-Rhône » d'un slogan « future par nature » et d'une 1ère campagne média résolument décalée s'appuyant sur l'image rurale du territoire perçue par les cadres et les chefs d'entreprise extérieurs au territoire pour la corriger. Cette stratégie de communication de rupture doit désormais être déclinée en outils de communication économique : plaquette promotionnelle, fiche argumentaire par filière, fiches produit « immobilier », « foncier d'activité », site internet, L'ADU, principale utilisatrice de ces outils au service des actions de développement, participera activement à leur élaboration. Par ailleurs, la communication économique passe également par la mise en valeur des projets réussis des entreprises ou des acteurs du développement à travers des supports comme des newsletters. Une nouvelle lettre économique sera ainsi mise en chantier.

L'animation du tissu économique pourrait également être renforcée, autour des rendez-vous d'affaires du Pays de Montbéliard, dont la fréquence mérite d'être accrue. D'autres types de rencontres pourraient être mises en place notamment autour des différents porteurs de projets accompagnés par l'ADU et ses partenaires.

Enfin, au-delà de la participation aux salons nationaux ou internationaux dans le cadre des plans de développement et prospection par filières, l'ADU participera aux salons régionaux comme Micronora, le SAITAS, tant pour communiquer sur l'offre territoriale du Pays de Montbéliard que pour développer ses réseaux locaux.

Ce grand projet pourra prendre toute son envergure dès lors que de nouveaux moyens humains pourront être mobilisés.

Déroulement :

Dès 2008 : selon nouvelles ressources attribuées à l'ADU

- Déploiement des outils de communication
- Relance d'un programme d'animation



**À MONTBÉLIARD,
les poules
préfèrent le blé
coté en bourse.**

... plus un : faire évoluer l'ADU avec son environnement : partenariats, outils, méthodes, ressources humaines, organisation



L'ADU est un outil au service du développement du territoire, par le biais de l'appui donné à ses membres.

Cet appui est mutualisé entre les membres, sur le temps long, dans leur intérêt.

Les collectivités acquièrent de nouvelles compétences, l'État change de rôle, les communes expriment leurs difficultés, le monde économique se recompose en continu, les évolutions des institutions et de la société s'accélèrent.

L'ADU, pour maintenir ses capacités à tenir son rôle d'harmonisation des politiques publiques, en tient compte en s'adaptant elle-même, à travers les grandes orientations suivantes :

- > faire évoluer ses partenariats en fonction du positionnement des territoires et de la réorganisation ou des nouvelles compétences de ses membres (grand projet 8)*
- > moderniser les outils et les méthodes (grand projet 7), multiplier la recherche action mais aussi professionnaliser la gestion*
- > former ses cadres en organisation et management, considérer la compétence de sa ressource humaine comme sa vraie richesse*
- > développer de nouvelles compétences adaptées aux nouveaux besoins (évolution des métiers), toujours avec une capacité de transversalité disciplinaire et de coordination des réflexions aux différentes échelles de territoire*
- > s'ancrer dans un environnement large, régional, national et transfrontalier*
- > ...*



La page suivante détaille la composition du Conseil d'Administration de l'Agence à l'heure actuelle.

L'agence pour maintenir son rôle a évolué ces dernières années avec le contexte sur tous ces points et doit évoluer encore, notamment pour s'intégrer au cadre européen.

Les membres de l'ADU

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont les statuts ont été modifiés en juin 2006.
L'Agence est constituée de membres de droit et de membres adhérents.

Membres de droit :

- > les Communes comprises dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. Chacune dispose d'un représentant dans l'Assemblée Générale.
- > La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard représentée par 10 conseillers d'agglomération,
- > l'État représenté par :
 - > M. le Préfet du Doubs ou son représentant,
 - > M. le Directeur Régional de l'Équipement ou son représentant,
 - > M. le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant,
 - > M. le Directeur Régional de l'INSEE ou son représentant,
 - > M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant,
 - > M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et des Forêts ou son représentant,
 - > M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant,
 - > M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
 - > M. l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant
- > Monsieur le Trésorier Payeur Général du Doubs ou son représentant,
- > M. le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ou son représentant.
- > Le Département représenté par son Président ou son représentant,
- > La Chambre du Commerce et de l'Industrie représentée par son Président ou son représentant,
- > La Chambre de Métiers représentée par son Président ou son représentant,
- > L'OPHLM du Doubs représenté par son Président ou son représentant,

Membres adhérents : ces membres sont organisés en trois collèges.

Premier collège : les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui ne sont pas des membres de droit.

- > Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine
- > Communes du secteur de Pont-de-Roide
- > Communauté de Communes de la vallée du Rupt
- > Communauté de communes des Trois Cantons,
- > Communauté de communes Les Balcons du Lomont

Deuxième collège : les autres personnes morales de droit public.

- > Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs
- > Université de Franche-Comté
- > Université de Technologie de Belfort Montbéliard

Troisième collège : les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public ou d'intérêt général qui ont vocation à travailler avec des personnes publiques ou qui regroupent des personnes publiques.

- > Maison de l'Emploi de Montbéliard
- > Maison de l'Emploi du Territoire de Belfort

• Liste de l'ensemble des projets regroupés en grands projets



COMPRENDRE ET ANTICIPER LES PHENOMENES EN COURS AGISSANT SUR LE PAYS DE MONTBELIARD, LES NOUVEAUX RISQUES ET LES NOUVEAUX POTENTIELS : POURSUIVRE LA MISSION D'OBSERVATION TERRITORIALE

1. OBSERVATOIRES TRANSVERSAUX

Observatoire transversal : démographique, occ du sol, emploi,...
Exploitations spécifiques de l'observatoire transversal
Bilan annuel des évolutions tendanciennes

2. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE LOCAL

Visites d'entreprises
Observatoire des filières locales
Groupe « santé et dynamisme du tissu économique »

3. OBSERVATOIRE TRANSPORT ET MOBILITE

Observatoire des mobilités
Tableau de bord Plan Déplacements Urbains (PDU)
Exploitations spécifiques sur la thématique transport à l'échelle du Pays de Montbéliard
Publication annuelle autour de la thématique de la mobilité sur le Pays de Montbéliard

4. OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Observatoire local de l'habitat y compris tableau de bord du Plan Local de l'Habitat (PLH)
Constructions complémentaires pour enrichir l'observatoire de l'habitat
Observatoire départemental de l'habitat
Plateforme régionale de l'habitat
Observatoire foncier
Étude annuelle issue des exploitations de l'observatoire départemental de l'Habitat

5. NOUVEAUX OBSERVATOIRES DEDIES

Observatoire des équipements
Observatoire Politique de la ville (CIUCS)
Observatoire de la vie étudiante

Observatoire de l'agriculture périurbaine
Observatoire des projets émergents des collectivités

FAIRE CONNAITRE ET PARTAGER CETTE CONNAISSANCE, SENSIBILISER ET CREER DES REFERENCES, AIDER A PROFESSIONALISER LA CONCERTATION

6. ÉTUDES ET PUBLICATIONS SPECIFIQUES

Évaluation du CIUCS
Référentiels qualité urbaine
Panel de villes
Études spécifiques (équipements, vie étudiante, emplois publics,...)
Notes diverses de l'ADU

7. PERFECTIONNEMENT DES OUTILS ET METHODES DE L'ADU

Cartothèque / photothèque
Système d'information Géographique : gestion, architecture,...
Centre de ressources documentaire
Extranet pour ouverture des bases aux partenaires
Intranet, modules métiers, base contact, base de suivi de l'accompagnement des entreprises,...
Site web ADU
Amélioration des méthodes d'intelligence
Amélioration des méthodes de représentation graphique

8. REPRESENTATIONS ET PARTENARIATS

Partenariats économiques
Partenariats recherche et enseignement supérieur
Partenariats développement urbain durable
Partenariat intelligence territoriale
Partenariats ponctuels (jurys, interventions,...)

9. SENSIBILISATION

Sensibilisation nouveaux élus 2008
Appui à la mise en œuvre du SCOT (document de vulgarisation, communication,...)

Appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique (document de vulgarisation stratégie, communication,...)
Séminaires thématiques
Visites et benchmark
Autres : appui à la concertation, ...

AIDER A METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS CIBLES SUR LES PROBLEMATIQUES DU TERRITOIRE... et aider à passer de la gestion sectorielle au pilotage partagé et pluridisciplinaire, fabriquer et expérimenter des outils pour à la fois penser le territoire et l'action sur le territoire, faciliter la détermination du projet seulement au fur et à mesure de sa réalisation

10. INGENIERIE ET CONTRACTUALISATION

Dispositif d'ingénierie territoriale
Nouveau contrat CITE et programmation
Nouveau contrat FIDEL et programmation
Fonds de solidarité de l'agglomération
Contrat territorial Région Franche-Comté
Autres contrats
Pour mémoire : dispositifs ciblés développement économique positionnés dans cette partie du programme

METTRE EN ŒUVRE LE MODELE DE FONCTIONNEMENT ENCADRE PAR LE SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE

11. PILOTAGE MISE EN ŒUVRE SCOT

Méthode de mise en œuvre du SCOT et animation
Vision globale à l'échelle de l'agglomération
Description pour mise en œuvre du SCOT

Programmation pour mise en œuvre du SCOT
Tableau de bord développement durable du suivi SCOT et temps 0, 1, ...
Groupes SCOT et SCOT élargi : animation

12. SCHEMAS THEMATIQUES

Schéma d'agglomération du maillage infrastructure Verte et Bleue
Schéma d'agglomération habitat
Schéma d'agglomération foncier
Schéma d'agglomération des parcs d'activité
Schéma d'agglomération de hiérarchisation du réseau
Schémas agriculture périurbaine et massifs forestiers
Schéma d'agglomération des équipements commerces services loisirs

13. SCHEMAS DE SECTEURS

Schéma de secteur Cœur d'Agglo Nord Centre
Schéma de secteur Plateau 3 villages / Savoureuse
Schéma de secteur Vallée du Doubs / Allan aval
Schéma de secteur Plateau Est
Schéma de secteur Cœur d'Agglo Sud
Schéma de secteur Vallée du Gland
Schéma de secteur Vallée Allan amont
Schéma de secteur Vallée du Doubs amont

14. SCHEMAS DE SOUS SECTEURS

Sous secteur 3 villages
Sous secteur axe Acropole Grand Bouloy
Sous secteur axe Acropole Mittan Fenottes
Sous secteur Bavans
Sous secteur Confluence Doubs/Allan
Sous secteur La Gare centre Audincourt
Sous secteur Gros Pierrons élargi

15. EMERGENCE PROJETS URBAINS PRIORITAIRES

Emergence de projets urbains durables et projets prototypes
Projets urbains phare
Accompagnement autres projets communaux y compris toutes contractualisations
Opération Audincourt La Gare
Opération Bethoncourt Fenottes et Lizaine
Opération centre Bart



Opération Exincourt Champagne
Opération Grand Charmont centre/Banots
Opération Montbeliard Triangle du Congo Gros Pierrons Mittan...

ANCER LE PAYS DE MONTBELIARD DANS UN TERRITOIRE LARGE

16. SCHEMAS DE DEVELOPPEMENT PERIURBAINS

4 schémas de développement périurbains
Accompagnement à l'émergence de projets
périurbains yc toutes contractualisations

17. DEVELOPPEMENT AIRE URBAINE ET RHIN RHONE

Étude Aire urbaine transport et aménagement du territoire
Séminaire Aire Urbaine
Exploitations Aire Urbaine et MRR
Groupes Métropole Rhin-Rhône
Accompagnement à l'émergence ou à la labellisation
de projets Métropole Rhin-Rhône

18. COMPATIBILITE SCOT DES DOCUMENTS THEMATIQUES DE PLANIFICATION ET ACTIONS ASSOCIEES

Révision du PDU
Accompagnements des projets PDU
PLH suites
Accompagnement des projets PLH
Stratégies et actions environnementales
Compléments au SCOT

19. COMPATIBILITE PLU/SCOT

État des lieux de la mise en compatibilité
Guide mode d'emploi du SCOT pour les communes
Diagnostics territoriaux (prototype)
PADD intégrant une vision intercommunale (prototypes)
Règlements compatibles SCOT (prototypes, recherche action)
Appui aux acteurs privés
Organisation du passage des PLU en privé
Accompagnement des communes sur les documents juridiques

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE FILIÈRES

20. FILIÈRES EN MUTATION

Développement filière « industrie automobile »
Prospection filière « industrie automobile »
Accompagnement entreprises « industrie automobile »
Développement filière logistique
PRAU « Veille automobile »
PRAU « Alliances / partenariats »

21. FILIÈRES D'INNOVATION

Développement filière « ingénierie/conception/ergonomie/design »
Prospection filière « ingénierie/conception/ergonomie/design »
Accompagnement entreprises « ingénierie/conception/ergonomie/design »
Développement filière « Modélisation 3D / simulation »
Prospection filière « Modélisation 3D / simulation »
Accompagnement entreprises « Modélisation 3D / simulation »
Développement filière « ITS / Géopositionnement »
Prospection filière « ITS / Géopositionnement »
Accompagnement entreprises « ITS / Géopositionnement »

22. FILIÈRES DE DIVERSIFICATION

Développement des filières « TIC classiques »
Prospection filières « TIC classiques »
Accompagnement entreprises « TIC classiques »
Développement des filières « Centres de relation clients »
Prospection filières « Centres de relation clients »
Accompagnement entreprises « Centres de relation clients »
Développement des filières « Environnement »
Prospection filières « Environnement »
Accompagnement entreprises « Environnement »
Diversification des entreprises sous-traitantes
Accompagnements des autres entreprises

23. FILIÈRES DE L'Économie RESIDENTIELLE

Développement de la filière « Services à la personne »
Développement touristique hébergement

CONFORTER LES LEVIERS TRANSVERSAUX DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24. DISPOSITIF « INNOVATION »

Opération « Ariane »
Groupe prospective TIC
Nouveaux outils attracteurs

25. FONCIER ET IMMOBILIER D'ACTIVITES

Technoland II
Hauts de Mathay
Observatoire foncier et immobilier d'activités
Commercialisation foncier et immobilier communautaire
Nouvelle offre immobilier d'activité
Zones d'activité Aire Urbaine

26. DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE FINANCIERE

Dispositifs financiers publics
Conventions de revitalisation
Dispositif « ingénierie » d'accompagnement lourd
des entreprises (montage et pilotage)
Comité local de développement

27. COMMUNICATION ET ANIMATION ÉCONOMIQUE

Promotion et communication économique
Animation du tissu économique

FAIRE EVOLUER L'ADU AVEC SON ENVIRONNEMENT : PARTENARIATS, STATUTS, OUTILS, METHODES, RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION



